



BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
UNIVERSITAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2005



Tél + 33 (0)3 88 252 800
Fax + 33 (0)3 88 252 803
Courriel ► contact@bnu.fr
Internet ► www.bnu.fr

Accueil public ► 6 place de la République
Entrée handicapés ► 1 avenue Victor Schoelcher
Administration ► 5 rue du Maréchal Joffre
BP 51029 F-67070 Strasbourg cedex

TABLE DES MATIERES

Introduction	p. 5
La BNU 2005 en chiffres	p. 7
1. LA VIE DE LA BNU	p. 9
1.1. Vers le chantier de réhabilitation/mise en sécurité	
1.2. Le contrat quadriennal 2005-2008	
1.3. Les moyens	
2. LES PUBLICS DE LA BNU	p. 19
2.1. La fréquentation de la bibliothèque	
2.2. La consultation des collections	
2.3. Les services au public	
3. DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS	p. 23
3.1. La documentation papier	
3.2. La documentation électronique	
3.3. Les pôles d'excellence	
4. PATRIMOINE : CONSERVATION ET VALORISATION	p. 31
4.1. Les opérations de numérisation	
4.2. Les opérations rétroconversion	
4.3. Les programmes de recherche	
5. PARTENARIATS ET ACTION CULTURELLE	p. 37
5.1. Les partenariats	
5.2. Les manifestations culturelles	
Annexes	
1.Décret constitutif de la BNU (1992)	p. 43
2.Arrêté fixant la liste des départements de la BNU (1993)	p. 49
3.Projet d'établissement 2004-2008	p. 51
4.Contrat quadriennal 2005-2008	p. 67
5.Organigramme de la BNU au 1 ^{er} janvier 2006	p. 83
6.Principales acquisitions patrimoniales en 2005	p. 85
7.Activité de l'Atelier de restauration en 2005	p. 90

Introduction

Administrateur récemment nommé à la tête de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, je présente aujourd'hui un rapport d'activité pour 2005, rendant ainsi compte de réalisations auxquelles je n'ai pris aucune part.

Ce rapport est plus chiffré, moins politique sans doute, que celui de 2004 qui insistait sur le Projet d'établissement 2004-2008, reprenant ses quatre grands axes : une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de dimension nationale, une grande bibliothèque patrimoniale, une vocation régionale forte, une bibliothèque européenne.

Parmi les chiffres qui figurent dans le présent document et que je trouve éloquentes, je proposerai de retenir que plus du quart des étudiants strasbourgeois sont inscrits à la BNU. Par ailleurs, le nombre des prêts baisse une nouvelle fois pour s'établir à 328 039. Pour que cette baisse devienne pleinement compréhensible, il nous faut mieux évaluer les usages de notre documentation électronique et étudier les effets de la réforme LMD instaurée en 2005 dans les universités strasbourgeoises.

Mais au-delà des chiffres, l'année 2005 a été fertile en événements :

- en février, le groupe de travail sur l'Eurobibliothèque privilégiait la constitution d'un réseau plutôt que la construction d'un bâtiment ;
- en juin, le bâtiment République faisait l'objet d'une visite de la Commission départementale de sécurité qui émettait un avis défavorable à son exploitation ;
- au début de l'été, était présentée la grande exposition *Schiller et l'idéal européen*. Elle sera suivie par l'exposition *Le livre au risque des artistes* ;
- en septembre, était lancé le concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'extension, de modernisation, de réhabilitation et de mise en sécurité des locaux ;
- en septembre toujours, la BNU retrouvait ses 72 heures d'ouverture hebdomadaire ;
- en octobre M. Bernard Falga, après trois années marquées par une volonté d'ouverture de la BNU, quittait ses fonctions ;
- en décembre, on retenait quatre équipes d'architectes pour le concours mentionné ci-dessus et on signait le contrat quadriennal 2005-2008...

On indiquera également que 2005 a été une année où la situation financière de la BNU s'est soldée par un déficit qui requiert la plus grande vigilance.

Le contrat quadriennal dans ses lignes de force (carte documentaire, réinformatisation, rétroconversion de catalogues anciens) et le concours d'architecture meublent déjà grandement le début de l'année 2006 qui devrait être, elle aussi, une année marquante de la vie de la BNU.

Albert Poirot
Administrateur

La BNU 2005 en chiffres

SERVICE PUBLIC				
Ouverture annuelle	280 jours			
Ouverture hebdomadaire	72 heures			
Prêts et consultations sur place	328 039			
Prêt entre bibliothèques	15 328 demandes reçues	dont 12 198 satisfaites		soit 80%
	3 756 demandes émises	dont 2 993 satisfaites		soit 80%
LECTEURS				
Nombre d'inscrits	16 779	dont	63,50%	universitaires
			36,50%	autres publics
Lecteurs universitaires de Strasbourg inscrits à la BNU	10 512	dont	53%	Licence
			27%	Master
			16%	Doctorat
			4%	Enseignants
COLLECTIONS				
	Nbre de notices (catalogue informatisé)		1 335 500	
	Achats livres		19 105	titres
	Dons de livres		5 613	titres
	Périodiques vivants		5 849	titres
	Bases en ligne		100 bases dont	17 acquises en 2005
	Dépenses de documentation		Papier	886 749 €
	(chiffres du compte financier 2005)		Electronique	109 242 €
			Patrimoine	99 506 €
MATÉRIEL INFORMATIQUE				
	PC publics		61	
	PC professionnels		135	
	Serveurs		12	
	Bornes Wifi		6	
	Places équipées d'une connexion		95	
BUDGET (chiffres du compte financier 2005)				
Dépenses	4 319 766 €	dont	documentation	1 095 497 €
fonctionnement	3 558 615 €			
investissement	761 151 €			
Recettes	3 057 437 €			

1. LA VIE DE LA BNU

1.1 Vers le chantier de réhabilitation/mise en sécurité

Après la validation du nouveau Projet d'établissement en décembre 2003 et le choix du cabinet de programmation architecturale Aubry & Guiguet en juin 2004, l'année 2005 a été consacrée aux études préalables au lancement du grand chantier de la BNU.

1.1.1. La réflexion sur l'organisation interne de la BNU

L'imminence du chantier de réhabilitation/mise en sécurité de la bibliothèque impliquait tout d'abord de fournir aux architectes programmistes des orientations concernant l'organisation des services internes souhaitée à l'issue des travaux de restructuration.

Aussi, à l'automne 2004, une mission de conseil a-t-elle été confiée à l'agence doXulting. Après plusieurs cycles de réunion avec les personnels de la BNU, en configuration large et restreinte, un schéma fonctionnel général a été proposé. Son principe est de donner plus de transversalité à l'organigramme et de regrouper les fonctions bibliothéconomiques pour permettre plus d'efficacité dans les grands projets qui s'ouvrent (réinformatisation, rétroconversion, chantier de rénovation). DoXulting avait également proposé un calendrier à moyen et long terme : toutefois, il apparaît nécessaire de réfléchir dès 2006 à des ajustements et des changements organisationnels afin de se préparer au chantier.

1.1.2. L'étude de pré-programmation

Les programmistes du cabinet Aubry & Guiguet ont fait tout d'abord trois constats importants :

- la saturation de la BNU et l'inadéquation de ses locaux actuels aux missions telles qu'elles sont inscrites dans le Projet d'Etablissement (notamment pour les collections en libre-accès, les capacités d'accueil et de valorisation),
- le traumatisme subi par l'édifice lors des modifications faites dans les années 50 pour accroître ses capacités de stockage. Elles ont rendu le bâtiment, notamment la Salle 4, plus vulnérable au feu,
- le coût global du chantier sera plus important que la première tranche prévue au Contrat triennal 2003-2005 : entre 40 et 50 M€ TTC.

Dès lors, le cabinet a proposé trois scénarios pour le chantier de « réhabilitation/mise en sécurité ».

Le comité de pilotage stratégique du chantier a validé le scénario 1, le 15 mars 2005.

Ce scénario exploite toutes les ressources immobilières (République, Joffre et Cardosi¹) : il met en sécurité les deux premiers bâtiments et tout en garantissant une bonne capacité de stockage, restitue la conception d'origine de l'édifice République. Il concilie sécurité et rationalité et permet un développement des collections pour vingt ans.

En outre le comité de pilotage a confié au cabinet Aubry & Guiguet l'étude de programmation dont un des objectifs est d'établir un phasage des travaux sur les plans technique et financier.

1.1.3. La Programmation du chantier

Dès la validation de la pré-programmation, le cabinet Aubry & Guiguet a travaillé à la rédaction du Programme général, en menant plusieurs cycles de réunions avec les équipes de la BNU.

L'ensemble du chantier est alors estimé à 36 M€ TTC pour les travaux (hors révisions des prix et acquisitions financières) et à 7 M€ TTC pour les équipements. Les financements inscrits au Contrat triennal *Strasbourg Ville européenne 2003-2005*² (17 M€) correspondent à une première tranche de travaux et sont répartis comme suit :

- Etat : 10 M€
- Région Alsace : 2,33 M€
- Département du Bas-Rhin : 2,33 M€
- Communauté Urbaine de Strasbourg : 2,34 M€

Cette première tranche permettra de financer :

- les études préliminaires, le concours et les études de maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération,
- les études et travaux de la première tranche,
- l'aménagement du bâtiment Cardosi qui permettra de libérer autant de surfaces de magasins dans le bâtiment République et de mettre en sécurité une première partie des collections,
- la reprise du volume magasin central/Salle 4 (bâtiment République) qui offrira des locaux pour l'action culturelle,
- la restructuration de l'aile Nord de magasins (bâtiment République) en magasins clos sous le niveau de la Salle 4, en espaces de consultation et en magasins ouverts.

¹ Le bâtiment Cardosi, rue Fischart, est actuellement occupé par les Archives départementales. Les contacts avec le Conseil Général se poursuivent pour organiser l'affectation définitive de ces locaux à la BNU.

² Le 1^{er} juillet 2003 le Premier Ministre, les Présidents du CR d'Alsace, du CG du Bas-Rhin, de la CUS et le Maire de Strasbourg ont signé le contrat triennal *Strasbourg-Ville européenne 2003-2005*. L'Article 5 (titre 2) concerne la BNU : « De très importants travaux de rénovation de cette bibliothèque comprenant la mise en sécurité des collections et celle des bâtiments seront nécessaires au cours des prochaines années, de même qu'un travail d'ensemble permettant de définir le cadre d'un projet d'établissement renouvelé ». Cette première tranche est financée à hauteur de 17 M€ .

Le 23 juin 2005, le Programme général est validé au Conseil d'administration de la BNU : 2,5 M€ sont débloqués afin de financer le concours architectural ainsi que des travaux complémentaires (désenfumage des circulations, déplacement de services).

L'Avis d'appel public à la concurrence pour le concours de maîtrise d'œuvre du chantier est publié le 22 septembre 2005. Les équipes d'architectes sont appelées à remettre leur dossier de candidature avant le 10 novembre. 67 dossiers ont été reçus : la qualité et la réputation internationale des équipes sont marquantes.

Le choix des 4 équipes d'architectes appelées à concourir a eu lieu le 13 décembre. Il s'agit, avec référence à certaines de leurs réalisations, de :

- **Agence Nicolas MICHELIN (Paris)** : réhabilitation de la Halle aux Farines de Paris en Université ; Ecole Nationale des Arts décoratifs de Limoges ; rénovation du lycée du Gué à Congis sur Thérrouanne (Ile de France),
- **Studio MILOU (Paris)** : réhabilitation de l'ancienne gare maritime en Cité de la Mer à Cherbourg ; reconversion des usines textiles de Mulhouse en Musée de l'Automobile ; restructuration d'une grange monastique du XIIe en Musée des tumulus à Bougon (79),
- **BOLLES & WILSON associés (Münster)** : Bibliothèque européenne d'information et de culture de Milan ; nouvelle Bibliothèque Nationale du Luxembourg (réhabilitation) ; Bibliothèque municipale de Münster (prix Mies Van Der Rohe 1995),
- **SA Antoine STINCO (Paris)** : restructuration du Collège Sainte-Barbe (Paris) ; Projet universitaire du petit Bayonne ; restructuration de l'ancienne Messagerie rue Pajol (Paris).

Les projets doivent être rendus en mai 2006. L'analyse technique suivra et le choix final aura lieu en juin.

1.2 Le contrat quadriennal 2005-2008³

Le 18 octobre 2004, une délégation ministérielle (Direction de l'enseignement supérieur ; Mission scientifique, technique et pédagogique ; Direction des relations internationales et de la coopération) a effectué la visite contractuelle de la BNU. Elle a approuvé le Bilan du contrat 2001-2004. Sur la base des propositions émises par la BNU, elle a rappelé les orientations stratégiques du contrat 2005-2008 et jeté les bases de la future négociation.

L'objectif de ce contrat est simple : **conforter la place de Strasbourg dans le concert européen de la recherche.** Certaines actions doivent être considérées en liaison avec

³ Voir annexe 4.

l'ensemble du site strasbourgeois. Trois dossiers importants ont une dimension partenariale forte :

- la carte documentaire ;
- le Système d'Information ou réinformatisation ;
- la rétroconversion du catalogue allemand des collections entrées avant 1920.

Ce contrat voit également la mise en place d'indicateurs de performance, dans le cadre de la nouvelle Loi organique des lois de finances (LOLF).

Enfin, la BNU va continuer d'approfondir ses missions en direction des chercheurs, notamment par sa participation à quatre programmes de recherche ambitieux⁴.

Le contrat quadriennal de la BNU a été signé le 14 décembre 2005 à Paris, de même que ceux des Universités et des établissements publics d'enseignement supérieur alsaciens.

1.3 Les moyens

1.3.1. Le budget

► Budget primitif et DBM

Le budget primitif pour l'année 2005, tel qu'il a été approuvé au Conseil d'Administration du 19 octobre 2004, était d'un montant de 4 157 950 €.

Il a été complété par trois décisions modificatives budgétaires qui l'ont fait passer à :

DBM 1 : 4 692 266 € (fonctionnement + 232 385€ ; investissements + 301 931 €)

DBM 2 : 4 784 624 € (fonctionnement + 2 358€ ; investissements + 90 000 €)

DBM 3 : 4 899 891 € (fonctionnement + 115 267 € ; investissements -/-).

► Compte financier 2005

Le Compte financier 2005 indique 4 319 766 € en dépenses nettes et 3 057 437 € en recettes nettes. Le fonds de roulement a donc baissé de 1 262 329 € durant l'exercice 2005, portant le fonds de roulement comptable à 361 682 €.

Cette diminution sensible s'explique par les prélèvements sur fonds de roulement effectués en 2005 qui étaient prévus pour 586 931 € de dépenses d'investissement (frais d'établissement, achat de matériel d'agencement de la bibliothèque et achats informatiques) et 755 652 € de dépenses de fonctionnement (essentiellement : retroconversion pour 625 485 €, achats documents papier et électroniques pour 56 252 € et dépenses de personnel pour 70 000 €) et la différence entre les moins values en recettes qui se montent à 845 281 € (non versement des contributions des universités, versement retardé de subventions par le Ministère ou les collectivités territoriales) et les plus values en recettes qui se montent à 345

⁴ Voir plus bas en 4.3.

411 € (essentiellement des subventions des collectivités territoriales pour les opérations culturelles), ce qui a généré un déficit de l'exercice de 555 972 € en 2005.

► **Dépenses documentaires**

En 2005, les dépenses documentaires ont été de **1 095 497 €**, réparties en 99 506 € pour les acquisitions patrimoniales et en 995 991 € pour les autres : 886 749 € de documentation papier et 109 242 € de documentation électronique. Il est à noter qu'en cette année 2005, la BNU n'a rien reçu du Centre National du Livre qui, les années précédentes, subventionnait la bibliothèque à hauteur de 50 000 €.

1.3.2. Les ressources humaines

► **Emplois**

Le nombre d'emplois budgétaires est resté stable (**102 personnes**). Leur taux d'occupation est de 99 % (2 postes vacants dont 1 assistant de bibliothèque proposé sans succès au mouvement et un adjoint administratif bloqué pour transformation en poste d'assistant de bibliothèque).

En cours d'année, **6 départs** ont pu être remplacés par de nouvelles nominations (2 à la retraite, 2 mutés, 2 affectés suite à la réussite d'un concours). Les autres mouvements de personnel ont été compensés par le recours à des agents non titulaires (1 congé de disponibilité, 1 congé de formation et 2 congés parentaux).

Globalement, le recours au travail à temps partiel a diminué, ce qui pour un même effectif, explique le passage de 2004 à 2005, du total équivalent temps plein de 89,10 à 92.

Enfin, 2005 aura été marquée par un changement important à la tête de l'établissement. Après 3 années de présence, **M. Bernard FALGA**, administrateur, a souhaité prendre un poste de directeur général adjoint à la Ville de Besançon. Aussi, du 15 octobre au 31 décembre, l'intérim a été confié à Mme Catherine DONNADIEU-TROCMÉ, conservateur en chef, jusque là adjointe à l'administrateur et directrice du département Droit et Sciences sociales.

► **Le personnel non-titulaire sur budget établissement**

Le développement de nouveaux services indispensables à la modernisation de la bibliothèque a sensiblement augmenté le recours à des agents contractuels ou vacataires (49 personnes pour 26,06 ETP), soit une augmentation de 20 % en équivalent temps plein travaillé par rapport à 2004.

Il s'agit tout d'abord du service informatique et du développement des TIC. Si on y intègre le poste du chargé des ressources électroniques et celui dédié au développement du site

internet, cela correspond à plus de quatre équivalents temps plein. Il s'agit de services en fort développement par rapport aux années précédentes, sachant que la BNU ne dispose que d'un poste de titulaire informaticien.

La bibliothèque développe en outre une opération coûteuse en personnel avec deux programmes de recherche importants menés sous l'égide de la MISHA : ils nécessitent un lourd travail technique de restauration et de numérisation des papyrus grecs et des cartes manuscrites.

L'ouverture au public de la BNU le samedi soir jusqu'à 22 heures à partir du dernier trimestre ainsi qu'une fréquence plus forte d'événements culturels et d'expositions ont accru l'emploi de moniteurs étudiants ou vacataires.

Les emplois aidés sont au nombre de 18 : leur importance reste identique, alors que leur nature est modifiée par les nouvelles dispositions du plan d'urgence pour l'emploi entré en application dès la rentrée universitaire 2005. Les anciens CES ou CEC arrivant à échéance ont été progressivement remplacés par les nouveaux contrats d'avenir (CA) et d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

► Arrivées de personnels titulaires

DUMOULIN, Susie (conservateur)

DURRIVE, Françoise (conservateur)

GRIESSER, Régis (bibliothécaire)

HEYM, Peggy (adjoint administratif)

PACHECO, Rita (agent administratif)

► Départs de personnels titulaires

BOSC, Sonia (conservateur en chef), mutation

FALGA, Bernard (conservateur général), administrateur de la BNU, détachement

GOMEZ, Marie-Claire (adjoint administratif), disponibilité

HEYMANN, Annie-Luce (conservateur en chef), mutation

LAEMMEL, Christophe (adjoint administratif), mutation

LENTZ, Sylvie (adjoint administratif), retraite

PFISTER, Thérèse (bibliothécaire), retraite

1.3.3. Formation continue, concours et accueil de stagiaires

► Formations initiales à l'ENSSIB

Julien COLLONGES (bibliothécaire)

Françoise DURRIVE (conservateur)

► **Congé formation**

Magalie RISSER (magasinier en chef), congé formation

► **Préparation aux concours des bibliothèques**

Formation Médial (tronc commun) : 4 personnes

► **Formations en interne**

Accueil des nouveaux collègues en septembre : 4 personnes

Présentation des dossiers partagés dans l'Intranet : 65 personnes

Formation à Lexis-Nexis : 19 personnes

Formation à l'OPAC : 12 personnes

SUDOC – Utilisation professionnelle (assuré par la formatrice-relais) : 9 personnes

Sécurité Incendie (Société Véritas) (théorie et déplacement dans les magasins) : 64 personnes

Photoshop (Rectorat) : 25 personnes

► **Formations diverses**

Plusieurs collègues ont suivi des formations bibliothéconomiques organisées par Médial, l'ENSSIB et l'ABES, ainsi que des formations de bureautique organisées par le Rectorat.

Le Service informatique et les collègues chargées du SIGB ont suivi plusieurs formations techniques assurées par des sociétés informatiques.

Enfin, le personnel de l'atelier de Restauration a visité les ateliers du Service technique de la conservation à la BnF.

► **Accueil de stagiaires**

En 2005, la BNU a accueilli 12 stagiaires :

- 24-29 janvier : Rémy CASIN (élève de l'ENSSIB) stage d'immersion dans l'ensemble des services ;
- 17 janvier-25 février : Isabelle MERIGNANT (stagiaire ENA) auprès de l'Administrateur ;
- 9 décembre 2004-31 mars 2005 : Marie REISER au service Iconographie (D4) ;
- 18 mai-12 juillet : Maud FAURE-ROCHEX au pôle Aire culturelle germanique (D2)
- 1-31 mars, 13 juin-31 juillet : Sandra BENEDETTI, puis Léa ACKERMANN dans l'équipe des magasiniers (D2).

Les départements 2 (Services publics), 4 (Alsatiques et Patrimoine) et 5 (Département technique de coopération) ont également accueilli 6 personnes pour des stages d'une semaine.

1.3.4. Gestion du patrimoine immobilier

► Opérations de mise en sécurité

Le hall d'accueil place de la République et l'ascenseur du 3 rue Joffre ont été mis aux normes de sécurité (18 240 €), mais cela n'a pas réussi à éviter à la BNU **un avis défavorable notifié en août par la Commission départementale de sécurité**. Cet avis est basé sur le diagnostic technique réalisé à l'occasion des études préliminaires au chantier de réhabilitation/mise en sécurité. Il prend en compte la très faible marge de sécurité que l'architecture particulière des magasins laisse, en cas de sinistre, à certains services. Cet aspect sera, bien évidemment pris en compte dès 2006 par le déménagement dans d'autres locaux des services mis en danger. Le cas de la Salle 4 a été réglé dès septembre 2005 par la réduction de moitié du nombre de lecteurs qui y sont admis.

► Travaux d'entretien et d'aménagement

Le toit des magasins centraux Joffre a été refait (12 227 €). Des aménagements informatiques ont été menés à bien pour 22 630 € (câblage et climatisation salle serveurs – câblage informatique et Wifi en Salle 1).

► Mobilier et équipement

La transformation de l'ancienne salle de lecture 7 en salle d'exposition a été menée à son terme en 2005 (142 028 €). La salle principale de lecture (Salle 1) a également été réaménagée avec l'installation de tripode de contrôle des entrées et une nouvelle banque de prêt. Enfin, la salle du Prêt à domicile a été agrandie (99 025 €).

1.3.5. L'informatique

► Les chiffres 2005

PC publics et formation : 61

PC professionnels : 135

Serveurs : 12

6 bornes wifi et 95 places de lecteurs équipées d'une connexion

Application de sauvegarde : 106 000 €

Site Web : 31 000 €

Wifi : 11 300 €

Renouvellement des postes et imprimantes : 67 000 €.

► **Consolidation du système d'information**

Depuis 2004, le service informatique a restructuré le système d'information afin de le rendre plus stable. Durant le premier trimestre 2005, tous les postes professionnels ont migré afin d'intégrer cette nouvelle structure. Toutes les données utilisateurs ont été centralisées sur un serveur de fichiers afin de les sécuriser et de permettre une meilleure gestion de la transmission de documents à l'aide de dossiers partagés. **Cette solution permet au personnel de se connecter depuis n'importe quel poste de la bibliothèque de manière sécurisée et d'accéder à ses documents ainsi qu'à sa messagerie.**

En outre, un répertoire commun (amorce d'Intranet) a été mis en place afin de pouvoir centraliser la documentation institutionnelle.

Afin de gérer cet ensemble de nouveaux services, la Salle des serveurs a été complètement réaménagée. D'importants travaux électriques et de réseaux ainsi que le remplacement de l'onduleur ont permis d'avoir une salle plus sécurisée et optimisée.

Enfin, une trentaine de postes ont été remplacés et toutes les imprimantes des départements ont été changées afin d'unifier le matériel dans tout l'établissement.

► **Solution de sauvegarde centralisée**

Afin de sécuriser les données, la bibliothèque s'est dotée d'une **sauvegarde centralisée** s'appliquant aux données utilisateurs comme aux données applicatives (SIGB, ressources électroniques). Cela permet de réduire le temps d'indisponibilité d'un service en cas de panne et d'assurer la sécurité de la production des professionnels (travaux hors SIGB, ...).

► **Ressources électroniques**

La mise à jour du système de diffusion des ressources électroniques a permis d'apporter un outil stable et d'améliorer les services aux lecteurs. Ils peuvent désormais enregistrer sur disquettes ou clés USB le résultat de leurs recherches.

De plus, au courant de l'année, un travail important a permis la constitution de statistiques sur la consultation des ressources électroniques.

► **Site web et catalogue en ligne**

Durant l'année 2005, la bibliothèque a choisi un logiciel qui lui permet de mettre en place un nouveau site web. Cet outil améliore les performances des recherches et offre plus de fonctionnalités. La bibliothèque pourra donc mieux valoriser des fonds ou des collections

spécifiques (Monnaies et médailles, Images d'alsace, Bibliographie alsacienne, ...) et proposer aux lecteurs un plus grand choix de critères de recherches.

► **Mise en place du Wifi dans les salles de lectures**

6 bornes Wifi (réseau sans-fil) ont été installées dans les salles de lecture afin de permettre à tous les lecteurs de se connecter à Internet avec leur ordinateur portable. Ce nouveau service est entièrement compatible avec les actions menées au sein des universités strasbourgeoises, ce qui permet aux étudiants de se connecter avec les mêmes identifiants que dans leur université.

2. LES PUBLICS DE LA BNU

2.1. La fréquentation de la bibliothèque

Lecteurs inscrits à la BNU

Année	2002		2003		2004		2005	
Nombre d'inscrits	19 746		18 521		18 257		16 779	
	universitaires	autres	universitaires	autres	universitaires	autres	universitaires	autres
	61 %	39 %	62 %	38 %	63,5 %	36,5 %	63,5 %	36,5 %

Si le nombre d'inscrits est en baisse régulière depuis 2000, en revanche les proportions entre les publics universitaires et les autres publics sont relativement stables, avec une légère tendance à la hausse pour les premiers.

Analyse du public étudiant inscrit à la BNU⁵

	Niveau Licence	Niveau Master	Niveau Doctorat ⁶	Enseignants
Pourcentage d'inscrits	53 %	27 %	16 %	4 %
Pourcentage des prêts	42 %	22 %	27 %	9 %
Nombre d'ouvrages empruntés en moyenne	11	10	30	33

Il est intéressant de comparer les inscrits de la BNU au chiffre global des inscrits dans les universités strasbourgeoises en 2004-2005 : **plus du quart des étudiants strasbourgeois sont inscrits à la BNU.**

	Université Louis Pasteur	Université Marc Bloch	Université Robert Schuman	Total
Etudiants inscrits à l'Université	18 128	13 086	9 144	40 358
Etudiants inscrits à la BNU	2 577	5 131	2 804	10 512
Pourcentage d'étudiants inscrits à la BNU	14 %	39 %	31 %	26%

► Autres lecteurs

Un tiers du public de la BNU n'est pas universitaire. Il est constitué de tous les lecteurs qui ont pris une carte temporaire gratuite d'une semaine (2 051 inscrits soit 33% du lectorat non universitaire), puis des lecteurs non étudiants domiciliés dans l'Académie (20%), des

⁵ L'année 2005 a vu la mise en place du LMD à Strasbourg : les statistiques relatives aux étudiants ne se font plus sur les mêmes critères et ne peuvent être comparées aux années précédentes.

⁶ En raison de la mise en place du LMD, les statistiques du niveau « Doctorat » sont encore imprécises et prennent en compte à la fois des « 3èmes cycles » et des doctorants.

enseignants non universitaires et des chercheurs institutionnels (CNRS, INSERM...)(16%). La classe RMI, chômeurs, AFPA, CES représente quant à elle 5%.

2.2. La consultation des collections

Si l'on examine les statistiques de consultation par grands domaines thématiques, on constate que les chiffres sont en baisse partout, sauf pour les Alsatiques. Toutefois, certains sous-secteurs sont en hausse, comme les langues romanes, slaves, l'histoire de l'Antiquité et du Moyen Age ou encore les questions européennes.

Nombre de consultations⁷ par grands secteurs disciplinaires

	2003	2004	2005	
Langues et littératures (<i>cotes C</i>)	76 579	75 129	70 438	22 %
Géographie – ethnographie – Histoire (<i>cotes D, LD</i>)	54 988	52 181	48 100	15 %
Sciences sociales (<i>G, LG</i>)	38 198	35 628	34 787	11 %
Alsatiques – Patrimoine (<i>AM, cotes M, R</i>)	36 621	32 353	32 585	10 %
Philosophie – Sciences de l'éducation (<i>B</i>)	28 868	28 701	27 577	9 %
Beaux-Arts – Musique (<i>BH, BM</i>)	27 505	27 581	24 821	8 %
Sciences religieuses (<i>E, EF, ER</i>)	27 146	26 665	24 771	7 %
Droit et sciences politiques (<i>cotes F</i>)	28 216	25 528	23 618	7 %
Généralités (<i>Cotes A</i>)	23 704	21 958	21 296	6 %
Thèses (<i>cotes T</i>)	15 111	13 255	8 494	3 %
Sciences et médecine (<i>Y, Z</i>)	6 256	5 807	5 610	2 %

Les plus gros emprunteurs sont les doctorants de l'Université Marc Bloch (en moyenne 52 ouvrages par an). Les enseignants sont également de gros emprunteurs, qu'ils soient universitaires (33 ouvrages en moyenne par an) ou du secondaire (29 ouvrages), ou encore les chercheurs institutionnels (CNRS, INSERM) avec 38 ouvrages en moyenne. A l'inverse, les plus petits emprunteurs sont les lycéens de l'Académie (avec 3 ouvrages par an) et les étudiants de Master de l'ULP (moins de 4 ouvrages par an).

2.3. Les services au public

► L'ouverture au public

En 2005, la BNU a ouvert **280 jours** : elle n'a pas eu de période de fermeture annuelle.

La BNU ne disposait d'aucune plage horaire fermée au public pendant laquelle les personnels pouvaient se réunir, suivre des formations internes et effectuer des opérations de maintenance. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de n'ouvrir désormais les lundis au public qu'à partir de 14 h. En contrepartie, elle a décidé, après discussion en Comité Technique Paritaire, d'ouvrir les samedis jusqu'à 22 h. Ainsi l'amplitude horaire est restée à

⁷ On ne peut distinguer les consultations sur place des prêts à domicile.

72 heures d'ouverture hebdomadaire, ce qui est un point fort de l'établissement dans le paysage universitaire strasbourgeois et français.

► Les transactions des lecteurs

Après un pic en 2003, la consultation des ouvrages est revenue au niveau des années précédentes.

Prêts à domicile et consultation sur place

1995	1997	1999	2001	2002	2003	2004	2005
310 934	293 538	333 171	326 280	340 759	367 374	349 938	328 039

► Le Prêt entre bibliothèques

En 2005, l'activité du service du prêt entre bibliothèques a encore progressé. L'augmentation est moindre que les années précédentes, mais elle est bien réelle⁸.

La partie « fournisseur » du prêt entre bibliothèques a reçu en 2005 un total de 15 328 demandes de **prêts dont 12 198 ont été satisfaites (soit 79,58 %)**.

	Demandes reçues	Demandes satisfaites		
		par original	par photocopies	total
Réseau Supeb	13 392	8 155	2 455	10 610
Hors réseau France	847	602	169	771
Hors réseau étranger	1089	696	121	817
Total	15 328	9 453	2 745	12 198

La partie « demandeur » du prêt entre bibliothèques a émis en 2005 un total de 3 756 demandes de prêts : 2993 ont été satisfaites (soit 80,30 %).

	Demandes expédiées	Demandes non satisfaites ou en cours	Demandes satisfaites		
			Par original	Par photocopies	Total
Réseau Supeb	2 497 (65,28%)	477	1 576	444	2 020 (80,90%)
Hors réseau France	175 (4,57%)	52	80	43	123 (70,29%)
Hors réseau étranger	1 153 (30,15%)	229	694	230	924 (80,14%)
Total	3 825	758	2 350	717	3 067 (80,18%)

Améliorations du service en 2005 :

- envoi des demandes de photocopies par courriel en fichier attaché PDF dans le monde entier ;
- étiquettes d'adresses d'expédition refaites et améliorées ;
- amélioration de la précision des statistiques (pour 2006).

⁸ En 2002, la BNU avait reçu 10 000 demandes et en avait satisfait 71% ; en 2003, elle en a reçu 12 000 et satisfait 78%... Pour essayer de ralentir cette croissance exponentielle de l'activité fournisseur, le Service du PEB a dû fermer occasionnellement l'accès au réseau Supeb en 2005.

3. DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Dépenses documentaires 2005

	Livres	Périodiques papier	Documentation électronique	Total
Dépenses	812 351 €	229 899 €	110 042 €	1 152 292 €⁹

3.1. La documentation papier

Les acquisitions documentaires de la BNU sont de deux types :

- des acquisitions à titre gratuit correspondant au dépôt légal (éditeur et imprimeur), aux dons et aux échanges (environ 30 % des acquisitions) ;
- des acquisitions à titre onéreux.

Fin 2005, le nombre de notices bibliographiques dans le catalogue informatisé s'élève à 1 335 500¹⁰ (1 255 000 fin 2003).

3.1.1. Les monographies

En 2005, **24 718 titres (soit 25 106 exemplaires) sont entrés à la BNU par achat et par don.**

19 105 ont été acquis à titre onéreux, pour la somme globale de 812 351 € (42,50 € en moyenne par titre), et 5 613 ouvrages sont arrivés en don ou par dépôt légal.

Sur ces 24 718 titres, 52% ont été acquis par les pôles d'excellence, soit 14 490 titres. Ces 14 490 titres se répartissent comme suit :

- 39% au pôle Aire culturelle germanique
- 29% au pôle Sciences religieuses
- 17% au pôle Alsatiques
- 15 % au pôle Questions européennes

Enfin, **14 273 étaient en langue étrangère, soit près de 58%.**

⁹ Ce chiffre est différent de celui qui figure au Compte financier 2005 (donné p. 4) car il correspond à la totalité des commandes d'ouvrages en 2005 et non à ce qui a été payé (arriéré 2004 + une partie des commandes 2005).

¹⁰ Sur ce chiffre, on compte environ 300 000 notices succinctes qui devront être « remplacées » lors des prochaines opérations de rétroconversion.

3.1.2. Les périodiques

Nombre total de périodiques papiers vivants à la BNU

	2002	2003	2004	2005
Abonnements français	813	843	855	942
Abonnements étrangers	1 092	1 180	1234	1204
Dons, échanges, Dépôt légal Paris et Imprimeur	2973	3374	3820	3703
Au total	4 878	5 397	5 909	5 849

Dépenses des périodiques de la BNU (en €)

	Périodiques français	Périodiques étrangers	Total
Dépenses 2002	57 889	155 565	213 454
Dépenses 2003	55 315	162 884	218 199
Dépenses 2004	69 579	174 709	244 288
Dépenses 2005	67 332	162 567	229 899 ¹¹

3.2. La documentation électronique

Dépenses documentation électronique ETTC (dépenses de la BNU seule, sans l'UMB¹²)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	51 659 €	111 518 €	86 686 €	81 050 €	70 525 €	110 042 €

En 2005, cent bases acquises à titre payant étaient disponibles sur le réseau de la BNU, dont 17 nouveaux titres. Le nombre total de titres est resté stable en raison de quelques désabonnements et de la suppression du réseau de certaines bases devenues inutiles. En revanche, le budget dépensé est en nette augmentation, en raison du coût très élevé de deux nouveaux titres : *JStor Art & Science Collection I* et *LexisNexis Presse*.

La BNU s'oriente depuis fin 2005 vers les bouquets multidisciplinaires de revues d'origine universitaire, d'où le choix, pour commencer, de *JStor Art & Science Collection I*. Quant au choix de *LexisNexis Presse*, il permet d'étendre de façon très significative l'offre en presse internationale.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes a été signée avec l'Université

¹¹ Cette baisse s'explique par le fait que le paiement de 10% du montant des factures aura lieu en 2006.

¹² La BNU et le SCD de l'Université Marc Bloch continuent de collaborer sur l'achat de documentation électronique selon les engagements du Contrat quadriennal.

Marc Bloch de Strasbourg fin 2005 de façon à pouvoir poursuivre dans le cadre d'un marché les abonnements en commun pour une sélection de titres.

3.3 Les pôles d'excellence

3.3.1. Pôle d'excellence « Aire culturelle germanique »

Le pôle « Aire culturelle germanique » s'articule autour de plusieurs sources de financement.

► **En 2005, il a reçu 84 000 € au titre du CADIST de « Langues, littératures et civilisation germaniques ».** Cela a permis l'achat de 355 monographies françaises et de 2 270 monographies étrangères. Par ailleurs, la subvention CADIST permet l'abonnement à 6 périodiques français et à 199 périodiques étrangers.

► **Une subvention de 27 500 € a été versée au titre du pôle associé BnF « Aire culturelle germanique ».** Cela a permis l'achat de 542 monographies étrangères et l'abonnement à trois périodiques étrangers. Les crédits du pôle associé ont aussi contribué à alimenter le service de l'Actualité du livre allemand, dont il sera fait mention plus bas.

► La BNU, comme les années précédentes, a renforcé sur crédits propres le pôle d'excellence, en développant les acquisitions concernant l'art des pays germaniques. **La somme affectée en 2005 a été de 3 816 €,** permettant l'achat de 71 monographies françaises et de 36 monographies étrangères ainsi que l'abonnement à 2 périodiques français et à 4 titres étrangers.

► Enfin, **le service de l'Actualité du livre allemand**, qui offre en libre-accès aux lecteurs un choix de nouveautés en sciences humaines dès leur parution, a été poursuivi en 2005, en particulier grâce au soutien de la fondation Bosch qui a cette année encore subventionné ce service à hauteur de 10 000 €, la BNU pour sa part apportant 14 700 € et la BnF 5 300 €, pris sur les crédits versés au titre du pôle associé. La BNU a acquis en 2005 1 873 monographies au titre de l'Actualité du livre allemand.

Pour ce qui est des acquisitions non onéreuses, la BNU reçoit des ouvrages du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur au titre du dépôt légal concernant l'aire culturelle germanique. 95 ouvrages ont ainsi été reçus en 2005. Cet apport est bien sûr non négligeable, mais on est encore très loin de la totalité de la production française dans ce domaine.

Le total des autres dons reçus en 2005 se monte à 57 ouvrages français et 289 ouvrages étrangers.

L'année 2005 a vu aussi de fortes actions de valorisation du patrimoine allemand de la bibliothèque : citons l'exposition *Schiller et l'idéal européen*, présentée dans la nouvelle salle d'exposition du 9 mai au 22 juillet 2005, qui a donné lieu à l'édition d'un important catalogue.

Pour conclure, il convient de mentionner l'opération de numérisation de l'ancien catalogue allemand, entreprise en 2005 : quoiqu'il soit encyclopédique, il permettra une mise en valeur toute particulière des fonds germaniques, très attendue par les institutions et chercheurs allemands.

3.3.2. Pôles d'excellence Sciences religieuses

Pour le domaine des sciences religieuses, la BNU est à la fois CADIST (depuis 1980) et pôle associé BnF (depuis 1994).

En 2005 la BNU a reçu 87 000 € au titre du Cadist et 27 500 € à celui de pôle associé BnF.

► Acquisitions 2005 en sciences religieuses :

	Livres (nb de titres)	Périodiques (nb d'abonnements)	Bases en ligne ¹³
Achat	1 879	319	6
Dépôt légal éditeur	898	251	
Dons divers	224	243	
Dépôt franciscain (voir ci-dessous)	1 545	72	
Total acquisitions	4 546	885	6

► **24 722 documents** concernant les sciences religieuses ont été communiqués ou prêtés en 2005 à la BNU et 1 229 documents ont été consultés à l'extérieur via le Prêt entre bibliothèques.

► **Le pôle d'excellence est en charge depuis cinq ans du dépôt franciscain.** Ce programme est décrit dans une convention signée en juin 2001 entre la BNU et le responsable de la Province franciscaine des Trois Compagnons (Belgique, France, Italie) s'exprimant au nom de l'ensemble de la famille franciscaine de France. Il comporte deux volets : d'une part la sauvegarde patrimoniale de la partie franciscaine des bibliothèques de

¹³ Il s'agit de *Atla religion databases*, *Christian latin texts*, *Encyclopaedia of Islam*, *Index islamicus*, *Index theologicus* et *Ut per litteras*.

couverts à mesure de leur fermeture et d'autre part la création d'un centre national de documentation franciscaine par acquisitions courantes de livres et périodiques spécialisés (pour un montant de 25 000 € par an). Les fonds patrimoniaux ainsi que les acquisitions - entièrement financées par les Franciscains - ont le statut de dépôt permanent et demeurent propriété de l'Ordre des Franciscains.

3.3.3. Les Alsatiques

► Depuis 1997, la BNU est pôle associé pour le dépôt légal imprimeur en région Alsace.

La convention est renouvelée régulièrement et rappelle les obligations de chaque partenaire. Jusqu'en 2003, le pôle associé effectue le contrôle croisé (consultation de BN Opale) : si l'ouvrage ne se trouve pas au catalogue de la BnF, le pôle associé envoie un exemplaire au service du dépôt légal à Paris.

Depuis 2004, il transmet systématiquement :

- un exemplaire des documents spécialisés (cartes et plans, affiches, estampes, cartes postales...);
- un exemplaire du premier numéro de tout périodique nouveau;
- les références bibliographiques de livres ou brochures qui n'auraient pas été collectés au titre du dépôt légal éditeur.

En 2005, le DLI a reçu :

- 715 titres de livres ou brochures¹⁴ (563 titres en 2004) ;
- 2 413 documents spécialisés, dont 1 194 envoyés à la BnF ;
- 481 références bibliographiques de documents non reçus par la BnF ;
- 380 titres nouveaux de périodiques en 2005 contre 314 en 2004¹⁵.

► Les Alsatiques reçoivent des subventions importantes des collectivités territoriales :

- le Conseil général du Bas-Rhin alloue **15 000 €** par an pour des travaux de reliure et des acquisitions courantes d'alsatiques
- le Conseil régional accorde une somme globale de **125 000 €** :
 - o au titre du fonctionnement : 36 700 € pour la Bibliographie alsacienne et 18 300 € pour la numérisation des cartes d'Alsace
 - o au titre de l'investissement : 31 000 € pour le microfilmage de la presse alsacienne et 39 000 € pour l'acquisition de documents patrimoniaux alsaciens dans le cadre

¹⁴ Pour l'instant, nous recevons toujours 2 exemplaires au titre du DLI.

¹⁵ Cela porte l'ensemble des titres alsatiques courant à 2315 titres contre 2257 en 2004, soit 40 % environ des périodiques de la BNU.

d'une convention annuelle (la BNU s'engage à consacrer de son côté au moins la somme équivalente).

► **Des programmes de conservation et valorisation sont menés au titre des Alsatiques.**

- La numérisation des cartes : 296 plans d'assemblage cadastraux des communes d'Alsace ainsi que 102 cartes anciennes d'Alsace.
- Le microfilmage de la presse alsacienne : il s'agit, depuis 1999, de procéder à la sauvegarde de l'ensemble des périodiques alsatiques (18 titres représentant 113 500 vues).

► Il ne peut être question ici de dresser la liste des nombreuses acquisitions précieuses alsatiques¹⁶, acquises en 2005 par la BNU. On peut cependant en citer quelques pièces remarquables :

- **Manuscrits**

- Le Sanctoral (à l'usage des Dominicaines). Il s'agit d'un manuscrit latin enluminé sur papier de la région du Rhin moyen ou supérieur (entre Mayence, Metz et Strasbourg), entre 1461 et 1484.
- Cinq lettres autographes signées d'Arthur de Gobineau
- Les papiers du député et journaliste Marcel Sturmel (1900-1972) donnés à la BNU par son gendre le Pr François Bilger, ensemble très riche sur l'autonomisme alsacien durant la deuxième guerre mondiale.

- **Incunables** : Aucun achat n'a eu lieu en 2005, mais il convient de signaler que 24 incunables sont entrés dans les collections grâce au dépôt des Franciscains¹⁷.

- **Les imprimés alsaciens du XVIème siècle** : 8 imprimés ont été acquis en 2005, pour 32 000 €. Notons l'achat particulièrement précieux de la *Legenda S. Annae*. – Strassburg : [Bartholomäus Kistler], [1501], première édition allemande d'une grande rareté, qui reprend les onze bois de l'édition latine de la même année.

- **Les imprimés alsaciens XVIIe-XIXe siècles**. Deux acquisitions sont remarquables :
 - un recueil factice de trois ouvrages ayant fait partie de la bibliothèque Stoeber : l'édition originale de l'ouvrage de Hermann von Helmholtz où il annonce l'invention de l'ophtalmoscope (1851) accompagné de l'ouvrage de Ruete,

¹⁶ Voir la liste en annexe 6.

¹⁷ Voir la liste en annexe 6.

également consacré à cette invention (1852) et de celui de Van Ttrigt qui contient les premières illustrations du fond de l'œil (trad. allemande, 1854)

- un ouvrage de Philippe Buache : *Considérations géographiques et phisiques sur les nouvelles découvertes au nord-est de l'Asie et au nord-ouest de l'Amerique...* (1781).

- **Les imprimés bibliophiliques du XXe siècle, affiches et gravures.** Entre autres

documents, la BNU a acquis l'édition originale de *Die Wolkenpumpe* de Arp (1920), tirée à 250 exemplaires, avec les collages de Max Ernst.

3.3.4. Le pôle d'excellence Questions européennes

Depuis sa création en 1871 et en raison de son histoire franco-allemande, la BNU a constitué des collections sur les questions qui touchent à l'Europe, à ses conflits et à l'histoire de la difficile unité du continent.

► **En 1992, elle s'engage dans une politique volontariste en matière de documentation d'intérêt européen en créant sur ses fonds propres le Pôle d'excellence Questions européennes.** A cette occasion, la BNU et le Conseil de l'Europe ont signé une convention d'échange de documents, de manifestations, de mise en valeur des collections. Un actif partenariat lie aussi la bibliothèque à d'autres institutions européennes dont elle reçoit régulièrement la production, comme l'Institut universitaire européen (IUE), l'Organisation pour la Sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'objectif du pôle est de rassembler tout ce qui peut documenter les étudiants, les chercheurs et le grand public cultivé sur :

- les valeurs européennes, la culture européenne, les phases et processus de l'unification et de l'élargissement ;
- les études (comparées ou régionales) des différents pays d'Europe sous tous leurs aspects : historique, géographique, politique, culturel, social, économique, etc ;
- le droit allemand, droits des pays d'Europe, droit comparé européen et droit communautaire ;
- les mouvements des nationalités, relations internationales, traités de paix, frontières, problèmes d'immigration, d'intégration, etc.

► **En 2005, le pôle s'est enrichi de 2 525 titres, pour la somme de 61 600 €.**

Il est à noter que les statistiques de consultation des collections Questions européennes sont en hausse continue depuis des années.

► Depuis 2002, la BNU traite un don important qui vient conforter le pôle d'excellence Questions européennes : la bibliothèque du **Centre d'études germaniques de l'Université Robert Schuman**. Il s'agit de 17 000 ouvrages et 300 titres de périodiques environ, attribués en urgence à la BNU lors de la fermeture du centre de recherche. Cette collection est d'un grand intérêt pour l'histoire contemporaine et la politique européenne, notamment sur le nazisme et la RDA. Un quart des ouvrages date d'avant 1945, une moitié d'entre 1970 et 1997. Les trois quarts sont en allemand.

Fin 2005, le nombre de monographies réceptionnées dans GEAC s'élevait à près de 3 500. Toutefois, le poste prévu pour traiter ce fonds n'est plus pourvu depuis septembre 2005.

Les revues sont triées et cataloguées par le service des Périodiques. Fin 2005, 70 titres de périodiques ont été traités, complétant une collection existante ou créant une nouvelle.

Il est à noter que les doublons de ce don ont été transférés au SCD de l'Université de Metz.

4. PATRIMOINE : CONSERVATION ET VALORISATION

4.1. Les opérations de numérisation

La BNU, outre les programmes de numérisation qu'elle conduit depuis plusieurs années (Images d'Alsace, Monnaies et médailles alsaciennes, etc), a mené deux campagnes importantes en 2005.

► La numérisation des catalogues anciens de la BNU

Les 736 registres qui constituent le catalogue des ouvrages entrés avant 1920 et le catalogue Kuhlmann des périodiques anciens conservés à la BNU et dans les bibliothèques de Strasbourg jusqu'en 1935 ont été intégralement numérisés. Le cahier des charges de l'opération de numérisation a été rédigé en 2004 et l'appel d'offres a été publié. L'entreprise BBI (Beratung für Betriebswirtschaft und Informatik) qui avait déjà réalisé des catalogues similaires a été retenue en janvier 2005. La phase de production de la numérisation, commencée début février 2005 a duré jusqu'en mai. Pendant cette période, une opératrice a travaillé dans les locaux de la BNU. Aussi les registres sont-ils toujours restés à disposition des lecteurs. La numérisation et l'indexation du catalogue des périodiques anciens ont été réalisées en juin 2005 dans les locaux du prestataire.

Ces catalogues qui répertorient un fonds très riche sont aujourd'hui consultables sur le site internet de la bibliothèque à l'adresse suivante : <http://www.bnu.fr>. Un écran d'aide à la recherche est proposé pour les deux catalogues.

► Les Papyrus

Le programme de numérisation des papyrus du Cabinet numismatique de la BNU a été lancé en 2004 en partenariat avec l'Université Marc Bloch (pour la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme d'Alsace, et l'Institut de Papyrologie dont le directeur est Jean Gascou). La phase de prises de vues des papyrus grecs doit s'achever en février 2006. Une vacataire de l'UMB a commencé la saisie de la part publiée de ce corpus. Les premiers résultats devraient voir le jour en 2006. Suivra ensuite la saisie de la part non publiée (papyrus inédits).

4.2. Les opérations de rétroconversion

Fin 2004, deux commandes importantes ont été passées :

- commande à la société Medea services pour la rétroconversion des catalogues du Droit, du Cabinet numismatique et du fonds Drioton ;

- assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la rétroconversion des registres noirs confiée au cabinet de conseil Six&Dix.

4.2.1. La rétroconversion confiée à Medea Services

La rétroconversion des fichiers du Droit (1920-1990), du fonds du Cabinet numismatique et du fonds Drioton (Egyptologie) a été menée à bien durant l'année 2005. Cette opération a été une des premières réalisées selon le schéma de l'ABES et elle a aidé à la mise en place d'autres opérations similaires.

► Calendrier des opérations

Janvier : préformation de Daniel Bornemann, responsable BNU du dossier, à l'ABES

Février : formation de la société Medea services à l'ABES

Mars : travail sur les spécifications, cahier des charges, phases de test

Avril : début de la rétroconversion au rythme de 10 000 notices traitées par mois

Avril à septembre : traitement des anomalies et des problèmes¹⁸

Octobre : fin de la rétroconversion des fichiers

► Quantités

- 66 352 notices triées
- 40 762 notices localisées sur celles du SUDOC
- 19 845 notices créées ou dérivées de bases étrangères
- 58 973 € dépensés.

4.2.2. Rétroconversion du catalogue 1871-1919

En 2005, des tests et des analyses préparatoires ont été menés. Le comité de pilotage du projet, réuni le 1^{er} juin, a permis de valider les méthodes de traitement préconisées. Les documents administratifs et techniques constitutifs de l'appel d'offres ont ensuite été rédigés et soumis pour relecture et avis à la Sous-Direction des Bibliothèques et de la Documentation (DES) et à l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur.

La publication de l'appel d'offres au *Journal Officiel de l'Union Européenne* et au *Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics* a eu lieu le 6 décembre 2005. Une commission s'est réunie le 23 mars 2006 pour choisir le prestataire.

¹⁸ Des difficultés cependant subsistent concernant les recueils factices, nombreux dans les fonds anciens de la BNU ; ils posent un lourd problème lié à notre système local.

4.3. Les programmes de recherche

La BNU va mener durant cette période contractuelle quatre programmes de recherche, dont deux sont anciens. Il s'agit de la *Bibliographie alsacienne* (programme mené depuis 1977) et du programme de recherche sur *l'Iconographie du XVI^e siècle en Alsace* (dépouillement et analyse des gravures illustrant les ouvrages publiés en Alsace au XVI^e siècle).

Deux programmes nouveaux ont été initiés : *Expériences de terrain et compétences cartographiques* mené avec un groupe de recherche de la MISHA, et la publication du *Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands*, réalisé avec des équipes de recherche d'universités parisiennes.

En outre, 2005 a vu l'achèvement d'un programme de recherche lancé en 2001 autour des ouvrages grecs et latins antérieurs à 1918 conservés à la BNU.

4.3.1. La Bibliographie alsacienne

Ce programme a pour objectif la constitution, la rédaction et la publication de la bibliographie régionale sur l'Alsace : il s'agit de réunir en banque de données les références des livres, des articles de périodiques, des études et rapports, de la littérature grise, et de les signaler dans un bulletin bibliographique de parution semestrielle.

Pour la bibliographie alsacienne, on a publié un volume en 2005 au lieu de deux prévus. Cela est dû en grande partie au changement de personnel qui a affecté le dépouillement et l'indexation des périodiques.

Pour l'édition en ligne, un retard a été pris, en raison de la structure du Système de gestion informatique qui oblige à des développements complémentaires.

4.3.2. L'iconographie du XVI^e siècle en Alsace

La BNU et l'Université Marc Bloch ont engagé en 1987 un programme de recherche pour répertorier les gravures sur bois illustrant les ouvrages imprimés en Alsace au XVI^e siècle et constituer un corpus de consultation rapide, épargnant les originaux. L'enseignant responsable de ce programme est Franck MULLER, professeur à l'Université de Nancy 2 et chercheur à l'Université Marc Bloch. Deux volumes ont paru aujourd'hui. La publication du troisième volume est en cours, et en 2005, un important travail a été réalisé par Jacqueline LEVY, conservateur honoraire : les 47 ouvrages publiés par l'imprimeur J. Grüninger pour la période 1507-1512 et comportant des illustrations ont été traités. L'analyse des gravures, les légendes et l'index allemand/français sont terminés. Les illustrations ont été numérisées et stockées sur cédérom. La rédaction des notices bibliographiques et le commentaire stylistique des gravures sont en cours.

4.3.3. Expériences de terrain et compétences cartographiques

Le programme intitulé « *Expériences de terrain et compétences cartographiques : pour une approche heuristique de la numérisation des cartes et plans* » est conduit par un groupe de recherche interdisciplinaire sous la direction d'Isabelle LABOULAIS-LESAGE (Maître de conférence en histoire moderne – EA 3400 de l'UMB Equipe de recherche en Sciences historiques). Le responsable à la BNU est Daniel BORNEMANN.

A partir des collections de cartes et plans conservées à Strasbourg, il s'agira de comprendre comment, dès le XVIII^e siècle, des hommes de terrain qui, pour la plupart, étaient ingénieurs, ont tenté de traduire géographiquement et cartographiquement leurs observations. Concernant les collections de la BNU, l'objectif est de cataloguer, numériser et mettre en ligne les cartes manuscrites et les cartes imprimées portant des notes manuscrites. Ensuite un inventaire raisonné sera établi qui s'attachera plus particulièrement aux traces de l'expertise territoriale.

L'année 2005 a été consacrée à la rédaction de la convention UMB/MISHA/BNU, à la définition du projet et à la recherche du prestataire. Mme Laboulais a fait l'inventaire des documents (environ 1000 cartes manuscrites) qui seront numérisées en 2006. Ces cartes sont, au préalable, restaurées à la BNU par trois vacataires (deux gommeuses et une technicienne d'art).

4.3.4. Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands

Il s'agit d'un projet de recherche mené par Elisabeth ROTHMUND (Université Paris XII-Val de Marne) et Danielle BRUGIERE-ZEISS (Université Paris IV-Sorbonne) en collaboration avec Christophe DIDIER (BNU). Le but est de proposer un catalogue aussi complet que possible du fonds baroque allemand conservé à la BNU et faisant partie des collections allemandes 1871-1918. L'aspect scientifique (identification des œuvres, des différentes versions, comparaison entre éditions) sera étudié par une équipe de chercheurs des Universités de Paris IV, de Paris XII et de Strasbourg II. En revanche, l'aide des bibliothécaires serait souhaitable pour la description matérielle et bibliographique des documents (format, pagination, catalogage, etc).

Le programme de recherche a été lancé et l'année 2005 a été consacrée aux préliminaires (délimitation du corpus et des rôles de chacun des partenaires). A priori, la subvention accordée dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008 servira surtout à la réalisation du catalogue, et éventuellement à une action de valorisation (exposition ou autre).

4.3.5. Programme de recherche sur les fonds latins et grecs d'avant 1918

Catherine NOTTIER, chargée d'études documentaires à la BNU de septembre 2001 à Septembre 2005, a pu étudier en détail plus de 2 000 ouvrages des fonds latins et grecs

datant d'avant 1918. Son travail a porté sur un peu plus de 6% des fonds de littérature et de philologie classique antérieurs à 1918 (32 000 titres pour ce domaine). Elle s'est intéressée plus particulièrement aux auteurs suivants : Horace, Ovide, Tacite, Tite-Live, Juvénal, Martial, Perse, Dion Chrysostome, Aristide Aelius, Demosthène, Athenée. Elle a ainsi catalogué « livre en main » 2 019 ouvrages. Pour chaque auteur traité, elle a étudié la provenance des éditions par époque et par pays de publication et a confronté les éditions présentes à la BNU aux listes des éditions de référence afin de dégager les points forts et les points faibles de notre fonds.

Ce travail très fouillé ne pourra pas être poursuivi sous cette forme pour l'ensemble des ouvrages de littérature classique à la BNU, mais les analyses effectuées sont déjà riches en renseignements sur l'importance quantitative et qualitative des fonds anciens grecs et latins à la BNU.

5. PARTENARIATS ET ACTION CULTURELLE

5.1. Les partenariats

5.1.1. La carte documentaire strasbourgeoise

Evoqué depuis plusieurs années, le projet d'une carte documentaire strasbourgeoise figure aujourd'hui dans les contrats quadriennaux 2005-2008 de la BNU et des universités strasbourgeoises. L'objectif souhaité est de **rationaliser l'offre documentaire strasbourgeoise en formalisant les politiques d'acquisition des différentes bibliothèques universitaires.**

Plusieurs réunions entre les différents partenaires ont eu lieu en 2005 et ont abouti à un accord sur la méthode à employer. Pendant une année, la BNU et les SCD vont évaluer leurs acquisitions en renseignant différents indicateurs pour chaque document acquis (par achat, don ou dépôt légal). Pour ce faire, une **grille disciplinaire**, sur le modèle de celle du Quartier Latin, est en cours d'établissement : 9 groupes inter-établissements et un groupe SIGB se réunissent depuis le mois de décembre 2005, sous le pilotage du conservateur chargé de la Carte documentaire.

Par ailleurs, le Recteur a constitué un **Comité de pilotage de la Carte documentaire**, constitué de l'administrateur de la BNU, des quatre directeurs des SCD strasbourgeois et mulhousien, de quatre enseignants-chercheurs, d'un représentant de la DES-SDBD et d'un représentant d'une bibliothèque étrangère. La première réunion a lieu le 21 mars 2006.

5.1.2. Le Sudoc-PS (CCNPS)

106 bibliothèques d'Alsace font partie du Centre régional du Sudoc-PS. Le Centre concentre toujours son activité sur les demandes de numérotation ISSN pour les collections et les périodiques des bibliothèques déployées dans le Sudoc. En 2005, 630 demandes ont été envoyées à l'ABES.

Toutes les bibliothèques du réseau ont été contactées en décembre pour la mise à jour de leur notice RCR (notice décrivant les bibliothèques) dans le Sudoc. Leur a été adressée la liste de leurs publications en série localisées dans le Sudoc, avec une demande de mise à jour.

Actuellement, le seul moyen de sensibiliser toutes ces bibliothèques à la mise à jour de la base du Sudoc-PS semble être d'organiser une réunion générale.

5.1.3. Eucor, Stuttgart

► Eucor

La BNU appartient à la Confédération européenne des universités du Rhin supérieur qui rassemble les universités de Karlsruhe, Fribourg en Brisgau, Bâle, Mulhouse et Strasbourg. En 2005, les partenaires ont travaillé sur le projet de numérisation des cartes historiques du Rhin Supérieur. Les cartes de Tulla et de la rectification du cours du Rhin au XIX^{ème} siècle sont d'ores et déjà numérisées.

► Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart

La BNU et la WLB ont mis en place des échanges professionnels très fructueux qui aboutiront en 2006 à la signature d'une convention de partenariat.

En 2005, la BNU a accueilli une journée les bibliothécaires en formation à la WLB et elle a de son côté envoyé Aude THERSTAPPEN (conservateur) et Julien COLLONGES (bibliothécaire) en stage plusieurs semaines à Stuttgart.

5.2. Les manifestations culturelles

5.2.1. Réfection de la Salle d'exposition

L'ancienne Salle 7 qui avait déjà accueilli en 2004 l'exposition *Impressions d'Europe* a été transformée en salle d'exposition entre janvier et mai 2005. Le chantier de réfection a été confié à l'agence Les Explorateurs. La bibliothèque possède désormais une salle d'exposition de 420 m2 correspondant aux normes de sécurité exigées par la Bibliothèque nationale de France.

5.2.2. Expositions

***Arp Poète* : du 5 mars au 23 avril 2005.**

En 2004, le prix littéraire Nathan Katz a été lancé à la BNU dans le cadre du Printemps des Poètes. Pour la sortie aux éditions Arfuyen du volume *Arp - Sable de lune*, traduit par Aimée Bleikasten, lauréate 2004 du prix, la BNU a organisé une mise en scène de Jean Hans Arp, poète.

L'exposition a eu lieu dans le hall de la bibliothèque. Environ 100 personnes étaient présentes à l'inauguration.

Schiller et l'idéal européen : du 9 mai au 22 juillet 2005.

Pour le bicentenaire de la mort de Friedrich Schiller (1759-1805), la BNU a montré en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France la seule grande exposition en France consacrée à la réception de l'œuvre dramatique et poétique de l'écrivain allemand dans l'Europe du XIX^{ème} siècle. A cette occasion ont aussi été organisés des conférences, lectures et spectacles autour de l'œuvre de Schiller. Cette exposition a bénéficié aussi du soutien financier du Ministère allemand des Affaires étrangères, de la Fondation Bosch et des collectivités locales alsaciennes.

Cette exposition a inauguré la nouvelle salle d'exposition.

Fréquentation : 2 328 visiteurs dont 150 à l'inauguration.

Vente de catalogues en salle d'exposition (20 €) : 111.

Vente de brochures bilingues (2 €) : 135.

Visites guidées fixes : 9.

Visites guidées à la demande : 15 et 2 visites pour le personnel.

Animations organisées autour de l'exposition : 5.

L'exposition « Impressions d'Europe : trésors de la BNUS entre France et Allemagne », montée à la BNU en 2003-2004, a été présentée en 2005 à la Badische Landesbibliothek de Karlsruhe, après l'avoir été en 2004 à Stuttgart.

Le livre au risque des artistes : du 16 novembre 2005 au 3 février 2006.

La commissaire d'exposition Véronique Thiéry-Grenier, artiste peintre, a réuni autour de la collection de livres d'artistes de la BNU des œuvres provenant de différentes institutions culturelles et d'artistes de la région.

Fréquentation : 2091 visiteurs dont 230 à l'inauguration.

Vente de catalogues en salle d'exposition (10 €) : 106.

Visites guidées fixes : 7.

Visites guidées à la demande : environ 10 dont une visite proposée au service action culturelle du Rectorat et une visite pour le personnel.

Animations organisées autour de l'exposition : 6.

5.2.3. Autres manifestations

Journées européennes du patrimoine : 17 et 18 septembre.

Deux types de visites étaient proposées : une visite générale du bâtiment avec la coupole et les magasins, une visite de l'atelier de restauration de la bibliothèque.

Horaires d'ouverture : de 10h à 18h le samedi et le dimanche.

Fréquentation : 580 visiteurs pour le bâtiment, 196 visiteurs pour l'atelier de restauration.

Lire en fête : 14 octobre.

Animations pour annoncer l'exposition *Le livre au risque des artistes*.

Fréquentation : 42 personnes.

Présentation du numéro spécial de la *Revue des deux mondes* : 19 novembre.

Ce numéro intitulé *France / Allemagne : la fin ?* a donné lieu à un débat entre Michel Crépu, rédacteur en chef de la revue, et Alain Howiller, journaliste et ancien rédacteur en chef des *Dernières Nouvelles d'Alsace*.

Fréquentation : 30 personnes.

5.2.4. Les prêts pour expositions

Comme chaque année, la BNU a prêté des documents à des institutions régionales ou nationales :

BONN. Kunst u. Ausstellungshalle. *Krone und Schleier* (mars à juillet 2005)

ENSISHEIM. Musée de la Régence : *Ensisheim, la "Justicière", sur la route des Habsbourg* (sept. 2005)

MANDEREN. Château de Malbrouck. *Dragons* (juillet à octobre 2005)

PARIS. Institut du monde arabe. *L'Age d'or des sciences arabes* (octobre 2005 à mars 2006)

STRASBOURG. Archives municipales. *Au tempo de l'histoire, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg fête ses 150 ans* (mai à décembre 2005)

STRASBOURG. Musée zoologique. *Quand les sciences parlent arabe* (novembre à décembre 2005)

STRASBOURG. Hôtel du Département. *Physiciens en Alsace* (février à mars 2005)

STRASBOURG. CRDP. Manifestation autour de l'Islam et du Bouddhisme (mai 2005)

BERGHEIM. Maison des Sorcières (juillet à novembre 2005)

BIESHEIM. Musée Gallo-romain (septembre à novembre 2005).

Annexe 1 : Décret constitutif de la BNU (1992)

Publication au JORF du 17 janvier 1992
Décret n°92-45 du 15 janvier 1992

Décret portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg

NOR:MENT9102528D

version consolidée au 17 janvier 1992 - version JO initiale

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, et du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 25, 44 et 45 ;

Vu la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963, et notamment son article 60 ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret modifié n° 64-486 du 28 mai 1964 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 71-153 du 22 février 1971 ;

Vu le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991, sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 relatif aux conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu l'ordonnance locale du 19 juin 1872 portant institution de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et conférant à cet établissement la personnalité civile ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 novembre 1990,

TITRE Ier : Dispositions générales.

Article 1

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son siège est à Strasbourg.

Article 2

Les universités de Strasbourg constituent des services communs de la documentation par délibération statutaire de leur conseil d'administration, conformément au décret modifié du 4 juillet 1985 susvisé et sous réserve des dispositions du présent décret.

Les universités de Strasbourg peuvent confier la gestion de collections à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Article 3

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a pour missions :

- de collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt national, régional ou universitaire ;
- de mettre en oeuvre la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, et notamment les actions documentaires menées au plan européen par ces universités ;

- de coopérer avec les bibliothèques ou les institutions qui concourent aux mêmes objectifs, notamment par la participation à des catalogues collectifs.

Article 4

Pour l'accomplissement de ses missions, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg dispose des équipements, des personnels et des crédits qui lui sont attribués par l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que des ressources qui proviennent de l'activité de l'établissement.

Article 5

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est destinée à l'usage du public, notamment des universitaires, comme bibliothèque générale encyclopédique et de recherche. En outre, pour la mise en oeuvre de la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg exerce les missions de service interétablissements de coopération documentaire à l'usage des universités de Strasbourg avec lesquelles elle passe des conventions communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur, conformément au décret du 4 juillet 1985 modifié susvisé et sous réserve des dispositions prévues au présent décret.

Article 6

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est organisée en départements dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur à la demande du conseil d'administration de l'établissement.

TITRE II : Organisation administrative.

Article 7

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est dirigée par un administrateur et administrée par un conseil d'administration.

Article 8

Le conseil d'administration comprend trente-deux membres :

a) Douze membres de droit :

- le recteur de l'académie de Strasbourg, président ;
- le directeur chargé des bibliothèques au ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- un inspecteur général des bibliothèques désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- les présidents des universités de l'académie de Strasbourg ou leurs représentants ;
- le maire de Strasbourg ou son représentant ;
- le président du conseil régional d'Alsace ou son représentant ;
- le président du conseil général du Bas-Rhin ou son représentant ;
- le président du conseil général du Haut-Rhin ou son représentant ;
- un représentant du chapitre Saint-Thomas ;

b) Douze membres élus :

- six représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs des universités de Strasbourg, à raison de deux représentants de chacun de ces établissements désignés en leur sein par chacun des conseils d'administration de ces établissements ;
- six représentants du personnel de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, dont trois appartenant au personnel scientifique et trois appartenant au personnel technique, administratif, ouvrier et de service en fonctions à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces représentants du personnel sont élus par collèges distincts correspondant aux deux catégories de personnel désignées ci-dessus, pour une durée de trois ans renouvelable. L'élection a lieu au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle et au plus fort reste, selon des modalités fixées par le règlement intérieur.

Le scrutin est secret. Les électeurs qui ne peuvent se rendre au bureau de vote peuvent exercer leur droit par correspondance ou par procuration ; dans ce dernier cas, le mandataire doit appartenir au même collège électoral que le mandant. Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations ;

- c) Quatre personnalités du monde culturel et scientifique nommées en raison de leurs compétences par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration ;
- d) Quatre usagers de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg nommés parmi les membres des associations culturelles et éducatives locales par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration.

Assistent avec voix consultative au conseil d'administration : l'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, les directeurs des services communs de la documentation des universités de Strasbourg, les directeurs de département de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg s'ils ne figurent pas parmi les membres élus, le contrôleur financier placé auprès de l'établissement et l'agent comptable. Le président, ainsi que l'administrateur, peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge utile la présence.

NOTA : Décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 art. 19 : Dans tous les textes réglementaires où ils apparaissent, les mots : "contrôleur d'Etat", "contrôleur financier", "inspecteur de l'industrie et du commerce", "inspecteur général de l'industrie et du commerce" et "inspecteur général des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membre du corps du contrôle général économique et financier". De même, les mots : "contrôleurs d'Etat", "contrôleurs financiers", "inspecteurs de l'industrie et du commerce", "inspecteurs généraux de l'industrie et du commerce" et "inspecteurs généraux des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membres du corps du contrôle général économique et financier".

Article 9

Les membres du conseil d'administration autres que les membres de droit et les membres élus sont nommés pour trois ans renouvelables par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Toute vacance par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle les intéressés ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si cette vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Article 10

Le conseil d'administration se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour ; il peut en outre se réunir, sur la demande du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de l'administrateur ou de la majorité de ses membres, en session extraordinaire pour l'examen d'un ordre du jour précis et limité.

Article 11

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué à nouveau dans un délai de quinze jours et peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Un membre du conseil peut se faire représenter par un autre membre du conseil appartenant à la même catégorie. Aucun membre du conseil ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Les délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, à l'exception des délibérations à caractère budgétaire et de celle relative au règlement intérieur, qui sont adoptées à la majorité absolue des membres en exercice du conseil.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances, signés du président, sont communiqués pour information au ministre chargé de l'enseignement supérieur dans les quinze jours qui suivent la clôture de la session du conseil.

Article 12

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour dans les conditions fixées par les décrets du 28 mai 1990 et du 12 mars 1986 susvisés.

Article 13

Le conseil d'administration délibère sur :

1. La définition et l'évaluation de la politique documentaire de l'établissement ;
2. Le budget de l'établissement et ses décisions modificatives ;
3. Le compte financier de l'établissement ;
4. Les contrats et conventions passés par l'établissement. Il détermine en particulier les catégories de contrats et conventions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité à l'administrateur ;
5. Les emprunts, l'acceptation des dons et legs ;
6. Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;
7. Le tarif des redevances et rémunérations de toute nature dues à l'établissement ;
8. Le rapport annuel d'activité préparé par l'administrateur, qui le lui soumet avant de le transmettre au ministre chargé de l'enseignement supérieur ainsi que, plus généralement, sur les questions de sa compétence en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
9. Le règlement intérieur, qui précise notamment le mode de fonctionnement de l'établissement.

Article 14

Les délibérations du conseil d'administration, sous réserve des conditions ci-après mentionnées concernant les délibérations à caractère budgétaire, deviennent exécutoires dans un délai de quinze jours suivant la réception des procès-verbaux par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Dans ce délai, le ministre chargé de l'enseignement supérieur peut s'opposer à l'exécution d'une délibération et demander au conseil de délibérer de nouveau. Il peut procéder à l'annulation d'une délibération qui lui paraîtrait entachée d'irrégularité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle il a signalé son opposition.

Si aucune décision n'intervient dans ce délai, l'opposition est levée de plein droit. Les délibérations à caractère budgétaire sont réputées approuvées si le ministre chargé de l'enseignement supérieur n'a pas fait connaître son refus de les approuver dans les quinze jours suivant la réception des procès-verbaux.

En cas de refus, le conseil d'administration dispose d'un mois pour délibérer à nouveau. A défaut de nouvelle délibération ou lorsque le budget n'est pas adopté en équilibre réel, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le budget doit être adopté au 1er mars et, au plus tard, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la dotation allouée pour son fonctionnement. A défaut, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toutefois, les délibérations portant sur les emprunts, les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles sont soumises à l'approbation du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 15

L'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les membres du corps scientifique des bibliothèques pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

L'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg assure la direction de l'établissement :

- il prépare et exécute les décisions du conseil d'administration et lui rend compte de sa gestion ;

- il a autorité sur l'ensemble du personnel de l'établissement et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;
- il est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement ;
- il est chargé de l'organisation des opérations électorales. Il fixe la date du scrutin et établit les listes électorales des personnels de l'établissement ;
- il conclut les contrats et conventions, sous réserve des dispositions de l'article 13 ci-dessus ;
- il peut déléguer sa signature au secrétaire général et aux directeurs de départements ;
- il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- il représente la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en justice et dans tous les actes de la vie civile.

TITRE III : Organisation financière et comptable.

Article 16

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 susvisé et les articles 151 à 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 susvisé.

Article 17

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au contrôle financier prévu par le décret du 25 octobre 1935 susvisé. Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 18

Les dépenses de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement et, d'une façon générale, toutes les dépenses nécessaires à son activité.

Article 19

Pour le fonctionnement de l'établissement, les recettes de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent :

- les subventions allouées par l'Etat, par les collectivités publiques et par d'autres établissements publics ;
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, les recettes des produits de l'établissement, les dons ou legs ou leurs revenus, le produit des emprunts, ainsi que toute autre recette autorisée par les lois et règlements. Les universités de Strasbourg concourent au budget de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour l'accomplissement des missions qu'elles lui délèguent. Elles reversent notamment à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg une part des droits annuels de scolarité payés par les étudiants au titre de la bibliothèque. La part reversée par chaque université est fixée dans des conventions pluriannuelles conclues entre chaque université et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces conventions bilatérales sont communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 20

L'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est désigné par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 21

Des régies de recettes et de dépenses peuvent être créées auprès de l'établissement dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1964 modifié susvisé.

TITRE IV : Dispositions transitoires et finales.

Article 22

L'administrateur en exercice exerce ses fonctions jusqu'à la nomination d'un administrateur, qui doit intervenir dans un délai de trois mois suivant la publication du présent décret. L'agent comptable en exercice exerce à titre intérimaire les fonctions d'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg jusqu'à la nomination de l'agent comptable titulaire. Le conseil en fonctions exerce les compétences prévues à l'article 13 ci-dessus jusqu'à la mise en place du conseil d'administration, qui doit intervenir dans un délai de six mois suivant la publication du présent décret.

Article 23

Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Article 24

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, et le ministre délégué au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ÉDITH CRESSON Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, LIONEL JOSPIN

**Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, PIERRE
BÉRÉGOVOY**

Le ministre délégué au budget, MICHEL CHARASSE

Annexe 2 : Arrêté fixant la liste des départements de la BNU

J.O n° 68 du 21 mars 1993

TEXTES GENERAUX MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 17 mars 1993 fixant la liste des départements de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

NOR: MENT9304773A

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture,
Vu le décret no 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg, notamment son article 6;
Sur proposition du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en date du 6 novembre 1992,

Arrête:

Art. 1er. - La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est organisée en cinq départements dénommés:
Droit et sciences sociales;
Humanités;
Littératures et arts;
Alsatiques et patrimoine;
Service technique de coopération.

Art. 2. - L'administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1993.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur de la programmation
et du développement universitaire,

J.-P. WEISS

Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

Projet d'établissement (2004-2008)

Approuvé au Conseil d'administration extraordinaire du 9
décembre 2003

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Ce document « Projet d'établissement » a donné lieu à une première discussion au Comité de Pilotage Stratégique du 17 novembre 2003. Il a reçu les avis favorables de la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, des membres des collectivités territoriales et des Universités d'Alsace présents à ce comité.

1. Une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en Sciences humaines et sociales de dimension nationale

Quels objectifs ?

- ➔ Une politique documentaire clarifiée et concertée
 - charte documentaire de la BNUS
 - carte documentaire des Universités d'Alsace

- ➔ Des services de référence très performants
 - libre-accès orienté recherche (périodiques et ouvrages de référence, environ 150 000 vol.)
 - services de référence en ligne (site web, diffusion sélective de l'information, lettre d'information destinée aux chercheurs, etc)

Cela implique :

- ➔ Un engagement politique des universités
- ➔ La création d'organes de concertation avec les universités
- ➔ A moyen terme : augmentation des capacités de stockage et mise en place d'espaces de libre-accès

2. Une grande bibliothèque patrimoniale

Quels objectifs ?

- ➔ Conserver les collections dans de bonnes conditions
 - espaces de conservation sains et sécurisés
 - personnel formé aux techniques de conservation
- ➔ Valoriser le patrimoine imprimé et les collections spécialisées
 - travail de diffusion scientifique des fonds
 - plan de communication ciblé chercheurs et publics intéressés par le patrimoine
- ➔ Créer une vraie bibliothèque en ligne
 - programmes de numérisation nationaux et internationaux
 - collections accessibles depuis le monde entier

Cela implique à court terme (1^{ère} tranche des travaux)

- Espaces de stockage sécurisés et, par nécessité technique, accrus d'un tiers
- Salles d'exposition, auditorium, ateliers, magasins spécialisés
- Renforcement des personnels dévolus au patrimoine

3. Une vocation régionale forte

Quels objectifs ?

- Participer à un réseau régional du Livre
 - offrir des services spécialisés : conservation, restauration, etc
 - participer à des actions de valorisation et de diffusion du Livre
- Acquérir et diffuser la documentation régionale
 - développer la bibliographie alsacienne
 - valoriser les Alsatiques
- Recevoir et traiter les dons
 - créer un service de gestion des dons
 - aider les autres établissements à garder et traiter leurs fonds

Cela implique :

- Un engagement sur une politique régionale du Livre
- Une relance de la coopération entre établissements alsaciens
- Des ressources et des personnels nouveaux

4. Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg

Quelles conditions préalables ?

- Mettre en place la coopération
 - instaurer la coopération avec la CUS
 - trouver la synergie avec les bibliot. universitaires et institutionnelles
- Développer la documentation en libre-accès
 - connaître les besoins des publics cibles
 - définir la politique documentaire

Cela implique :

- Un engagement politique des institutions européennes
- Une nouvelle localisation
- Des ressources et des personnels nouveaux

Introduction

Durant plusieurs mois, la BNUS s'est attachée à clarifier ses missions. Le présent document est le fruit d'une réflexion menée à la fois en interne, au sein des équipes de la bibliothèque, et en externe, sur la base des consultations menées par l'Administrateur et des travaux des instances mises en place (Commission technique puis les Comités de Pilotage Stratégiques des 19 mai et 17 novembre 2003).

Ce travail de réflexion se révélait indispensable pour lancer le chantier de rénovation inscrit au Contrat Triennal *Strasbourg-Ville européenne*, pour promouvoir les projets de la BNUS au-devant de sa tutelle et de ses partenaires au sein des collectivités territoriales, et enfin pour permettre à l'établissement de prendre un nouveau départ et d'envisager sereinement la coopération avec les Universités d'Alsace.

Ce *Projet d'établissement* a pris largement en compte les contraintes qui lui sont imposées par :

- l'évolution de l'offre documentaire et l'évolution de son lectorat
- l'existence de projets locaux, régionaux ou nationaux touchant les bibliothèques et les archives
- sa situation dans des bâtiments saturés et non conformes aux normes de sécurité
- l'évolution des politiques documentaires définies par sa tutelle (la Sous-Direction des Bibliothèques et de la Documentation du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur) et liées aux projets financés par ses partenaires (Collectivités territoriales, autres ministères).

Missions

- **Mission 1 : Une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de dimension nationale**

Développer une collection pluridisciplinaire de haut niveau (Master – Doctorat) en Sciences humaines, sociales et juridiques, favorisant les études interdisciplinaires et la recherche. Sur cette base pluridisciplinaire, offrir à l'ensemble de la communauté des chercheurs français et étrangers des collections constituant des points forts disciplinaires dont certains sont labellisés au niveau national (Etudes germaniques, Sciences religieuses, documentation régionale).

- **Mission 2 : Une grande bibliothèque patrimoniale**

Mettre en place une politique patrimoniale forte en matière de conservation et de valorisation au service de deux points forts de la bibliothèque : son patrimoine imprimé d'une part, ses collections spécialisées d'autre part (manuscrits, estampes, photos, affiches, cartes et plans, monnaies et médailles, papyrus et autres supports).

- **Mission 3 : Une vocation régionale forte**

Ancrer la bibliothèque dans les territoires - Agglomération de Strasbourg, Région Alsace, Espace du Rhin supérieur - en participant à un réseau régional du Livre, en acquérant et en diffusant la documentation régionale et en accueillant les fonds donnés par d'autres établissements.

- **Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg**

Développer en partenariat avec la grande médiathèque municipale, une collection sur divers supports (imprimé, multimédia, en-ligne) destinée à répondre aux besoins des universitaires, des institutionnels et des citoyens européens soucieux de s'informer sur l'Europe.

Mission 1 : Une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de dimension nationale

Développer une collection pluridisciplinaire de haut niveau (Master – Doctorat) en Sciences humaines, sociales et juridiques, favorisant les études interdisciplinaires et la recherche. Sur cette base pluridisciplinaire, offrir à l'ensemble de la communauté des chercheurs français et étrangers des collections constituant des points forts disciplinaires dont certains sont labellisés au niveau national (Etudes germaniques, Sciences religieuses, documentation régionale).

Objectif prioritaire : Définir la politique documentaire de la BNUS

Les paramètres majeurs de cette politique seront :

- la pluridisciplinarité, pour favoriser les études interdisciplinaires
- la multiplicité des média (écrit et graphique notamment) et des supports (papier, microforme, électronique)
- la présence significative de livres en langues étrangères et de littérature en langues originales.
- la définition d'une politique de conservation sélective des collections.

► Action 1 : Mettre au point la charte documentaire de la BNUS

Les points forts des collections de la BNUS doivent être mis en avant : il existe bien entendu les quatre pôles d'excellence qui doivent être renforcés (notamment le pôle européen) mais également des disciplines bien représentées et complémentaires des collections des SCD.

Le renforcement documentaire dont les pôles d'excellence peuvent faire l'objet ne s'exprime pas seulement en termes de quantité mais aussi par un meilleur ciblage des acquisitions, notamment pour les livres étrangers, dans les niveaux supérieurs du conspectus.

Les acquisitions patrimoniales doivent également faire l'objet d'une politique réfléchie.

► Action 2 : Etablir la carte documentaire strasbourgeoise

La politique documentaire de la BNUS doit être formalisée et établie en concertation avec les SCD strasbourgeois en fonction de leurs propres politiques et des besoins des étudiants comme des enseignants chercheurs. La BNUS doit se positionner sur un créneau différent et complémentaire de celui des SCD. Pour cette raison, il serait bon d'envisager une répartition des responsabilités discipline par discipline.

Des organes de consultation seront mis en place pour être garants de la bonne application de la politique documentaire et pour donner de nouvelles directions :

- Un conseil scientifique qui pourrait accueillir, outre l'équipe directoriale, des professeurs représentants des équipes de recherche françaises et étrangères concernées par les collections de la BNUS, mais également des représentants des collectivités territoriales en contact avec la pratique documentaire et des représentants de la tutelle.
- Des « commissions d'acquisition » entre les acquéreurs de la BNUS, ceux des SCD alsaciens, les enseignants-chercheurs et les acquéreurs de la Médiathèque municipale.

► Action 3 : Développer la documentation électronique mise à disposition

Elle comprend notamment des revues électroniques gratuites ou payantes, des cédéroms, des signets sélectionnés, des bases de données spécifiques à la BNUS (la base des Alsatiques pourrait en être un exemple). Il est clair que la documentation électronique n'est pas aussi développée dans le domaine des Sciences humaines qu'elle l'est dans les Sciences dures, mais elle fait néanmoins l'objet d'un développement constant qu'il convient de pouvoir suivre. Il convient de coopérer en la matière avec les Universités d'Alsace, et de tenir compte de l'offre des consortiums.

Ce développement va de pair avec l'intégration de la BNUS dans les programmes de mise en place d'environnements numériques de travail à dominante universitaire comme le projet UNERA (Université numérique en région Alsace, qui inclut l'Université numérique strasbourgeoise). Ces derniers projets ne sont pas construits autour d'une problématique documentaire mais la BNUS se doit d'y participer dès l'instant que l'aspect documentaire y est pris en compte.

► **Action 4 : Se concerter avec les équipes de recherche**

Il faut prendre en compte les besoins exprimés et réfléchir en concertation aux solutions possibles. La mission clairement nationale des CADIST, des Pôles BNF et des entités équivalentes est rappelée ici ; elle implique de *se coordonner avec d'autres organismes français* (instituts, SCD, bibliothèques privées, etc. pour garantir la meilleure couverture documentaire possible). A l'échelle de Strasbourg, la BNUS doit se concerter avec les équipes de recherche en Sciences humaines et sociales comme avec la MISHA.

Objectif 2 : des services de référence et un accueil très performants

► **Action 1 : Développer une collection en libre-accès "Référence et Périodiques"**

Il s'agit de constituer une collection en libre accès essentiellement organisée autour de deux directions :

- la recherche de références : catalogues de bibliothèques et de musées, bibliographies par auteur ou artiste, par domaine, par imprimeur, inventaires de fonds, d'archives, de manuscrits, bases de données sur cédéroms ou en ligne, outillage bibliographique divers, ainsi qu'un service d'assistance permettant aux usagers de l'exploiter au mieux.
- les périodiques récents (par exemple, les 5 dernières années des périodiques courants incontournables), voire la totalité des collections des périodiques les plus consultés. La volumétrie est de 10.000 volumes par an. Ce type de libre-accès, destiné au public d'enseignants et de chercheurs, ne peut pas être éloigné des collections patrimoniales. La volumétrie estimée est de 50.000 volumes de périodiques et 100.000 volumes de références.

► **Action 2 : Améliorer les services de référence**

Il faut développer des services de référence performants (avec un accent particulier pour la recherche de haut niveau). Il faut installer des salles de références regroupant tous les outils catalogographiques et bibliographiques nécessaires (sur papier ou en ligne), renforcées par un service de référence différé en ligne, de veille documentaire et de DSI (Diffusion sélective de l'Information). Cette action est renforcée par la création d'un fonds en libre accès axé sur les références et les périodiques.

► **Action 3 : Améliorer l'accueil des lecteurs**

- garder des horaires d'ouverture étendus, en prévoyant notamment des horaires tardifs
- améliorer la facilité d'accès physique aux salles de lecture (lisibilité des lieux, signalétique)
- prévoir les espaces de confort habituels (cafétéria, vestiaires, etc.)
- mettre en relation les grands domaines et les pôles d'excellence couverts par la BNUS et les espaces de référence associés
- disposer des collections en libre accès
- équiper une série de places avec des postes intranet-internet, postes multimédia, postes à grands écrans ou autres, en relation notamment avec les espaces de référence
- disposer de carrels pour les lecteurs travaillant sur une longue durée

► **Action 4 : Avoir un plan de formation des usagers**

Au-delà des formations éventuellement reçues à l'Université, et sans objectif de les remplacer, il s'agit de proposer aux usagers des formations à la bibliographie spécialisée, sur les outils papier ou électroniques. De nombreux didacticiels existent à ce propos sur le web ; il s'agit plus en l'occurrence de pouvoir diffuser ces formations que de les créer *ex nihilo*.

La BNUS propose notamment, dans le cadre de la diffusion numérique des thèses, de former les doctorants en Sciences humaines et sociales aux techniques nécessaires à cette numérisation.

Objectif 3 : Valoriser les collections
--

► **Action 1 : Achever la rétroconversion des catalogues et les diffuser sur le web comme dans les catalogues collectifs nationaux et transfrontaliers (SUDOC, CCFR, EUCOR)**

Rétroconvertir prioritairement le catalogue du fonds 1871-1920, puis ceux des autres fonds en attente (catalogues des Alsatiques (tranche 1920-1982), du Droit (1920-1990) et de quelques fonds spécialisés.)

► **Action 2 : Développer la publication des documents électroniques ou numérisés sur le web**

Il s'agit de lancer des projets de numérisation de fonds plus ou moins spécifiques à la BNUS, en coopération éventuellement avec d'autres bibliothèques. Les projets sont nombreux : y figurent des campagnes de numérisation classiques comme celles de l'IRHT (sources médiévales), de l'EUCOR (cartes), de la BnF (revues savantes, Gallica) ou de l'ABES (collection Corvey, XVIIIe siècle).

Il peut s'agir évidemment de collections spécifiques dont l'intérêt ou la préservation nécessite une numérisation ; il peut également s'agir de reconstituer des corpus disséminés ou des "bibliothèque type". Il reviendra au Conseil scientifique de valider les options prises.

La publication sur le web d'inventaires de fonds sous EAD figure également dans cette action ; elle permet d'attirer immédiatement l'attention sur des fonds récemment déposés ou sur des collections qui s'inventorient mieux qu'elles ne se cataloguent (correspondances, papiers d'auteur, archives personnelles, etc.).

► **Action 3 : Lancer un programme de bourses**

Il est proposé à terme de créer un programme de bourses, pour susciter des travaux sur des fonds particuliers. Ceci doit s'accompagner d'un monitorat des conservateurs

envers les chercheurs accueillis, à plus forte raison s'ils ne sont pas encore expérimentés. Cette action se décline également dans le domaine patrimonial.

► **Action 4 : Développer les services aux lecteurs par voie électronique**

Il s'agit ici de faire profiter les lecteurs de la BNUS de tout ou partie des services habituellement regroupés dans les portails documentaires : consultation du compte du lecteur, réservation de document, récupération du panier de références, DSI, recherches fédérées sur des catalogues externes, suggestion d'achat, demande de renseignement à distance, consultation de bases de données externes ou internes, consultation de documents de références en ligne, consultation d'inventaires en ligne, utilisation de signets, lettre d'information pour les chercheurs.

Ces services, utilisables dans les murs ou hors les murs, s'accompagnent de l'équipement d'un nombre significatif de places assises en postes de travail reliés au site intranet de la bibliothèque et à internet (écrans multimédia, grands écrans, outils de prise de notes, etc.)

Mission 2 : Une grande bibliothèque patrimoniale

Mettre en place une politique patrimoniale forte en matière de conservation et de valorisation au service de deux points forts de la bibliothèque : son patrimoine imprimé d'une part, ses collections spécialisées d'autre part (manuscrits, estampes, photos, affiches, cartes et plans, monnaies et médailles, papyrus et autres supports).

Objectif prioritaire : disposer d'espaces permettant une bonne conservation et une bonne valorisation du patrimoine.

► **Action 1 : Disposer d'espaces de conservation sains, sécurisés avec des mètres linéaires suffisants (magasins, réserves, ateliers)**

Ce point entraîne avec lui la question de la constitution d'un silo de conservation délocalisé.

► **Action 2 : Disposer d'espaces de valorisation accueillants, modernes et bien équipés (salles d'expositions, auditorium)**

Objectif 2 : traiter les collections patrimoniales anciennes et contemporaines

► **Action 1 : Développer les compétences de la BNUS en matière de conservation et de préservation**

Cette action peut nécessiter des formations, des visites sur des sites spécialisés, etc. La BNUS peut s'appuyer sur les prestations de service proposées par la BnF et ses centres techniques.

► **Action 2 : Conserver, préserver les collections patrimoniales de la BNUS**

Ces collections comprennent (liste non limitative) les estampes, les affiches, les cartes et plans, les monnaies et médailles, les papyrus et les ostraca, les manuscrits, les incunables, les livres précieux ou rares, le fonds allemand 1870-1920, les Alsatiques, etc.

Les traitements incluent le dépoussiérage, la reliure ou la restauration, le microfilmage de sécurité, le renforcement, la désacidification.

► **Action 3 : Proposer aux universités de recueillir et de valoriser les fonds patrimoniaux des SCD**

La BNUS pourrait, si elle en a les moyens, accueillir et conserver dans de bonnes conditions les fonds patrimoniaux des universités.

Objectif 3 : valoriser les collections patrimoniales anciennes et contemporaines

► **Action 1 : Produire des catalogues spécialisés, participer à des catalogues collectifs spécialisés et publier sur le web des inventaires sous EAD permettant de signaler des fonds spécifiques**

Par ces moyens, la BNUS doit mettre ses collections au service de projets nationaux ou internationaux :

- le lancement de projets ou de catalogues collectifs spécifiques (bibles en allemand avec la WLB de Stuttgart)
 - la coopération à la base de données sur les sciences religieuses montée par l'université de Tübingen
 - la participation, avec les collections de la BNUS, à des projets de catalogues collectifs, bibliothèques numériques ou autres lancés par des bibliothèques voisines
- La procédure EAD s'applique notamment aux papiers d'érudits, aux fonds d'archives, aux correspondances, voire aux inventaires de manuscrits, etc.

► **Action 2 : Lancer des programmes de numérisation sur des projets spécifiques, éventuellement en coopération, accessibles gratuitement sur le web**

Cette action - qui dépasse d'ailleurs l'aspect patrimonial - peut s'appuyer sur les nombreuses collections patrimoniales de la BNUS et doit évidemment tenir compte des programmes lancés par d'autres bibliothèques, quitte éventuellement à s'y insérer. Le projet de numérisation des cartes du réseau EUCOR est un exemple.

► **Action 3 : Lancer des programmes de recherches et proposer des bourses pour l'étude de fonds patrimoniaux précis**

Il est rappelé à ce propos que ces pratiques sont courantes dans nombre de bibliothèques américaines à forte composante patrimoniale et que la BnF vient de lancer un *Appel à chercheurs* en ce sens.

► **Action 4 : Améliorer les services de reproduction à la demande et la gestion des droits associés**

Cette action découle directement du surcroît de visibilité qui est attendu du traitement et de la valorisation des fonds patrimoniaux qui doit générer automatiquement une augmentation des demandes de reproductions (sur microfilm, tirage papier, numérisation, etc.). La valorisation des collections existantes de reproductions est également un enjeu dans ce cadre.

Mission 3 : Une vocation régionale forte

Ancrer la bibliothèque dans les territoires - Agglomération de Strasbourg, Région Alsace, Espace du Rhin supérieur - en participant à un réseau régional du Livre, en acquérant et en diffusant la documentation régionale et en accueillant les fonds donnés par d'autres établissements.

Objectif prioritaire : Participer à un réseau régional du Livre

► Action 1 : Offrir aux institutions régionales des services spécialisés dans le domaine de la collecte, de la conservation, de la préservation

C'est-à-dire être capable, d'assister une institution locale quant au sauvetage, la conservation, la préservation et la valorisation d'un fonds précieux ou notable : désacidification, traitement, restauration, microfilmage, aide technique, aide contractuelle, formation, sélection, inventaire, etc. On remarque qu'une coopération informelle existe déjà avec certaines bibliothèques patrimoniales de la région (Mulhouse, Colmar, Haguenau, Sélestat), que la BNUS joue déjà le rôle de catalogue collectif informel pour les Alsatiques ; l'objectif est de développer ce type de coopération, avec l'aide de crédits spécifiques obtenus auprès des collectivités territoriales, sans créer l'équivalent d'un Centre technique du Livre régional mais faisant profiter la région des savoir-faire acquis en interne.

► Action 2 : Participer à des actions de valorisation et de diffusion des collections régionales

Organiser des manifestations, des expositions sur des thématiques régionales ou territoriales permettant aux bibliothèques de la région de faire connaître leur patrimoine ancien et contemporain.

Objectif 2 : Acquérir et diffuser la documentation régionale

► Action 1 : Développer la bibliographie alsacienne

Il s'agit de mettre en avant la bibliographie alsacienne comme un produit spécifique de la BNUS, notamment en permettant sa consultation en ligne et en convertissant graduellement les anciennes notices en deçà de 1983 ; il s'agit également de signaler plus systématiquement les documents conservés ailleurs qu'à la BNUS.

► Action 2 : Valoriser les Alsatiques

Reconduire des opérations comme celles du vidéodisque sur l'iconographie alsacienne, en liaison avec la Médiathèque municipale et les autres bibliothèques alsaciennes. Mettre à disposition ces ressources sur le web.

► Action 3 : Développer une politique d'acquisitions patrimoniales

Objectif 3 : Recevoir et traiter les dons

► Action 1 : Créer un service transversal de gestion des dons et des échanges

Il s'agit ici de favoriser l'exploitation optimale des dons et des échanges, en permettant une répartition harmonieuse, un traitement rapide et une bonne sélectivité. Une coopération avec la BMS pourrait être envisagée à cet égard.

► **Action 2 : Accueillir à la BNUS des fonds d'intérêt régional ou national**

Il ne s'agit pas d'accepter n'importe quelle donation, mais d'accueillir avec discernement, en tout ou partie, des collections intéressantes risquant d'être dispersées ou détruites, en visant une complémentarité avec les collections existantes et le renforcement des pôles d'excellence. Il ne s'agit donc pas de travailler dans une politique de sanctuarisation mais plutôt dans une optique de Plan de conservation partagé.

Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg

Développer en partenariat avec la grande médiathèque municipale, une collection sur divers supports (imprimé, multimédia, en-ligne) destinée à répondre aux besoins des universitaires, des institutionnels et des citoyens européens soucieux de s'informer sur l'Europe.

Condition n° 1 : mise en place de la coopération

► **Objectif prioritaire : Instaurer une coopération avec la CUS**

Avant toutes choses, il convient de s'entendre avec les collectivités locales et les responsables du projet de la médiathèque sur le contenu et les contours de la bibliothèque européenne.

► **Objectif 2 : Rechercher des synergies avec les bibliothèques universitaires et institutionnelles**

Trois directions principales :

- les bibliothèques des trois universités et surtout de l'université Robert Schuman
- le centre de documentation du futur pôle européen d'administration publique (ENA)
- la bibliothèque du Conseil de l'Europe
Peut-on imaginer un libre accès commun ? des services documentaires communs ?

► **Objectif 3 : Mettre en place des actions communes avec les autres centres de documentation européens : Bruxelles, Florence, etc**

La répartition des ambitions documentaires devra être recherchée avec les autres bibliothèques spécialisées dans les champs européens et notamment la bibliothèque de la Commission européenne de Bruxelles et celle de l'Institut universitaire européen de Florence. Il faut développer les services en ligne partagés afin de mieux servir les publics.

Le label « Centre de documentation européen » permet de disposer du service des publications de l'Union européenne.

Eurolib est un réseau de bibliothèques institutionnelles mais il serait souhaitable que la BNUS coopère à sa manière aux missions d'Eurolib :

- aider au développement d'un espace et d'un réseau global de bibliothèques européennes
- améliorer l'accès aux collections

Condition n° 2 : développer la documentation

► **Objectif prioritaire : Connaître les besoins des publics cibles**

Il faut lancer des études permettant de définir quels seront précisément les publics desservis par la bibliothèque européenne et quels sont leurs besoins. A priori, il s'agit des publics universitaires (étudiants et enseignants-chercheurs français et étrangers), des institutionnels et administratifs (notamment ceux qui seront formés au futur pôle européen d'administration publique), mais également des citoyens soucieux de s'informer sur l'Europe, son histoire, ses pays et leurs cultures, etc.

► **Objectif 2 : Définir une politique documentaire**

La future collection se construit autour des richesses actuelles de la BNUS en matière européenne : les pôles d'excellence (Aire culturelle germanique, Sciences religieuses, Affaires européennes, Documentation régionale), les littératures en langue étrangère, etc.

3 axes peuvent être envisagés :

- Mémoire de l'unité européenne : l'histoire de l'idée européenne (patrimoine européen), la documentation concernant les institutions européennes
- Diversité des Cultures et Langues d'Europe : il ne s'agit pas d'acquérir toute la littérature des pays européens mais d'acquérir l'intégralité de ce qui se publie en français provenant de ces pays ou sur ces pays, ainsi qu'une sélection de documents en langue originale. De par son histoire, sa localisation et ses collections, la BNUS a plutôt vocation à renforcer l'axe franco-allemand et à s'intéresser aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.
- Information du citoyen : accès sous forme papier ou en-ligne à des informations d'ordre pratique, à la presse européenne, etc.

► **Objectif 3 : Constituer un fonds en libre-accès**

Ce libre-accès doit être défini en concertation avec le projet de la CUS sur le site Austerlitz. D'autre part, il doit répondre à une étude très précise des besoins des publics ciblés par cette bibliothèque européenne.

Condition n° 3 : valoriser et diffuser la collection
--

► **Objectif prioritaire : Développer les projets franco-allemands et ceux sur l'Espace du Rhin supérieur**

La participation à des catalogues collectifs, à des campagnes de numérisation, à des expositions communes, à des partenariats professionnels doit être renforcée.

Les bases sont déjà mises en place pour la BNUS : participation à EUCOR, coopération entre BNUS et la bibliothèque du Land de Bade-Wurtemberg, exposition « Impressions d'Europe, Trésors de la BNUS entre France et Allemagne » soutenue entre autres par le Consul général de la République fédérale d'Allemagne, le Haut Conseil franco-allemand, etc.

► **Objectif 2 : Participer à des projets de valorisation du patrimoine imprimé commun à l'Europe**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Contrat quadriennal
2005 – 2008



**BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE
STRASBOURG**

**CONTRAT QUADRIENNAL DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE
UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG**

2005-2008

Entre,

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

et la BNU de STRASBOURG

*Après délibération de son conseil d'administration
en date du 21 octobre 2005*

d'une part,

d'autre part,

**Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2005-2008.
Ce contrat fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs
poursuivis, avant son renouvellement.**

Fait à Paris, le 14 décembre 2005

*Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,*

*L'administratrice par intérim de la Bibliothèque
Nationale Universitaire de Strasbourg*

Le directeur de l'enseignement supérieur,



Jean-Marc MONTEIL



Catherine DONNADIEU-TROCME

VOLET RECHERCHE
DU CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE
STRASBOURG
2005-2008

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ET

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

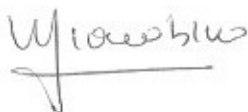
Ont établi conjointement le volet recherche du contrat de développement pour les années 2005 à 2008.

Ce volet fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis, avant renouvellement.

Les termes de ce volet recherche sont validés par les parties soussignées.

Fait à Paris , le 14 décembre 2005

*Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et
de la recherche
La directrice de la recherche*



Elisabeth GIACOBINO

*L'Administratrice
par intérim
de la Bibliothèque Nationale Universitaire
de Strasbourg*



Catherine DONNADIEU

CONTRAT BNU de STRASBOURG 2005-2008

Préambule

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) occupe, par la taille et la qualité de ses collections, une place majeure dans le dispositif documentaire à Strasbourg et au-delà.

La question de la réhabilitation et de la mise en sécurité de ses locaux est à l'ordre du jour et constitue un point important du contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes « Strasbourg ville européenne 2003-2005 ». Le programme général de l'opération est désormais validé. La procédure de choix du maître d'œuvre a été lancée et les études seront prochainement engagées.

Grande bibliothèque d'étude et de recherche en sciences humaines et sociales, la BNU doit inscrire son développement dans une politique de site et d'étroite coopération avec les universités qu'elle a vocation à desservir. Cette politique de site, autour de laquelle s'organisent également les volets documentaires des contrats 2005-2008 passés entre l'Etat et les universités Louis-Pasteur, Marc-Bloch et Robert-Schuman (qui prévoient par ailleurs de regrouper leurs services de documentation) privilégie les axes suivants :

- l'élaboration de la carte documentaire alsacienne ;
- le déploiement d'un portail d'accès commun aux ressources documentaires, dans le cadre de l'université numérique alsacienne (UNERA) ;
- la rétroconversion du « catalogue 1871-1918 » qui concerne la BNU et l'Université Louis-Pasteur.

Ces orientations, qui s'appuient sur la richesse de ses collections strasbourgeoises, tant à la BNUS que dans les universités, contribuent sur le plan de la documentation à l'objectif majeur de ces contrats qui visent à renforcer l'attractivité de Strasbourg dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1- Les chantiers de la BNU de Strasbourg

Dans le contexte strasbourgeois décrit dans le préambule, la BNU s'attachera à mettre en œuvre les chantiers suivants :

1.1 Le développement des collections dans le cadre de la carte documentaire alsacienne

La diversité et le développement soutenu des collections pour l'enseignement supérieur et la recherche sur le site rendent nécessaire l'élaboration d'une carte documentaire. Celle-ci prendra appui sur une estimation quantitative et qualitative des fonds existants et sur une description fine du développement des collections présentes à Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Elle dressera un état des points forts et des lacunes du réseau et mettra en évidence les complémentarités et les recouvrements. Sur la base de ce travail d'analyse qui sera engagé dès 2005 une politique d'acquisition pourra être définie pour chaque structure (domaines d'acquisition, niveau de couverture à atteindre), dans la perspective d'un développement partagé. La BNU sera partie prenante de ce chantier auquel les communautés scientifiques concernées seront associées.

La carte documentaire permettra à la BNU de consolider sa vocation de bibliothèque de référence et de recours dans ses disciplines d'excellence comme les langues, littératures et civilisations germaniques ou les sciences religieuses, pour lesquelles l'établissement assure déjà les missions de CADIST. Elle permettra également de clarifier les responsabilités respectives des différentes bibliothèques du site par exemple dans le domaine des sciences de l'Antiquité couvert également par la MISHA ou sur la thématique européenne partagée avec la plupart des établissements strasbourgeois. C'est dans ce cadre que la BNU pourra développer ses ressources, couvrir des champs dans lesquelles les acquisitions seraient jugées insuffisantes, consolider sa mission de bibliothèque de recherche et contribuer au rayonnement du site.

La carte documentaire, pour la part commune aux universités d'Alsace et à la BNU, sera soumise à un comité de pilotage présidé par le recteur-chancelier, président du conseil d'administration de la BNU, réunissant les chefs des établissements concernés.

En ce qui concerne les ressources électroniques, les acquisitions menées en commun avec l'université Marc-Bloch seront poursuivies et approfondies.

1.2 La modernisation de l'informatique documentaire et la mise en valeur des fonds patrimoniaux

La BNU souhaite développer son offre de services à distance, en facilitant l'accès des usagers à sa collection électronique (catalogues, bases de données, périodiques électroniques, documents numériques). Elle s'engagera pour cela dans un grand chantier de réinformatisation, à l'occasion duquel le positionnement du service informatique sera réexaminé. Celui-ci devra en effet gagner en transversalité pour accomplir au mieux ses tâches de gestion (réseau, matériel) et celles plus proprement bibliothéconomiques (catalogage, gestion du SIGB, catalogues en ligne, liens avec le SUDOC, portail documentaire). Il réunira à ce titre informaticiens et bibliothécaires.

1.2.1 Réinformatisation et développement d'un système d'information documentaire

Parallèlement à cette réorganisation fonctionnelle, la BNU procèdera au changement de son système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) devenu obsolète et au développement d'un système d'information documentaire (SID). Les travaux préparatoires engagés ont permis de

sécuriser et de mettre à niveau le réseau comme le matériel, ainsi que de définir les fonctionnalités et services attendus de ces nouveaux outils. Ceux-ci seront intégrés au portail documentaire alsacien et les solutions informatiques retenues feront l'objet d'une concertation avec les autres établissements afin de présenter les garanties d'interopérabilité nécessaires au rapprochement ultérieur des différents systèmes. La BNU s'étant dotée d'un annuaire LDAP conforme aux recommandations SUPPAN, son futur SID pourra être adossé au socle de l'environnement numérique de travail EPPUN. A terme, le système d'information documentaire de la BNU proposera un accès personnalisé à l'ensemble des services et de la collection électronique. Cette dernière sera mise en valeur par les deux opérations suivantes, conduites dans le cadre de ce contrat.

1.2.2 Rétroconversion du catalogue 1871-1918

Legs de l'histoire, la place strasbourgeoise dispose d'un important fonds constitué entre 1871 et 1918, conservé à la BNU et au SCD de l'Université Louis-Pasteur. Pour valoriser cette collection unique en France mais aussi en Allemagne, la BNU conduira en partenariat avec l'ULP une grande opération de rétroconversion, qui concernera environ 800 000 notices au total, figurant dans plus de 700 registres d'ores et déjà numérisés en mode image et accessible en ligne en mode dégradé.

Le volume et la spécificité de ce catalogue, dont une part importante a été rédigée en écriture Sutterlin, rendent nécessaire le recours à un prestataire extérieur. Les modalités de la rétroconversion restent à préciser dans le cahier des charges, au regard des taux de recouvrement des notices dans les grands réservoirs bibliographiques ou catalogographiques et des possibilités de travail en direct dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (SUDOC). Des contacts sont pris avec les autorités allemandes détentrices des bases bibliographiques et avec l'ABES pour déterminer les conditions juridiques et techniques d'une éventuelle reprise des données et de leur chargement dans le catalogue collectif. L'opération, qui courra sur cinq ou six années demandera un travail d'accompagnement important (traitement des anomalies, contrôles) assuré conjointement par les équipes de la BNU et de l'ULP affectées à ce projet. Celui-ci entrera en phase de production fin 2005 et se poursuivra donc dans le cadre du prochain contrat quadriennal.

Dans la mesure où la BNU dispose du volume de notices le plus important, celle-ci est attributaire d'une dotation globale pour la conduite de l'ensemble de l'opération (rétroconversion des notices de l'ULP comprise) pour les années 2006 à 2008.

1.2.3 Valorisation des fonds patrimoniaux

Dans la continuité des opérations de conservation et de valorisation initiées lors du précédent contrat, la BNU veillera à la finalisation de deux projets de numérisation, emblématiques de la portée scientifique du patrimoine qu'elle conserve. Elle s'attachera, d'abord, à la diffusion sur son portail internet et sur le portail SUDOC de la collection Corvey acquise dans sa version numérique auprès de l'éditeur BWD. Elle poursuivra, ensuite, son investissement dans le programme de valorisation des papyrus, établi en partenariat avec la MISHA et l'UMR 7044. La BNU mettra à disposition du projet les moyens informatiques requis pour l'hébergement de la base de données, outil d'exploitation scientifique du corpus numérisé. Elle s'attachera, enfin, à dresser et diffuser les inventaires de ses fonds spécialisés présentant un grand intérêt scientifique pour la communauté universitaire.

En parallèle, le programme de conservation et de traitement des collections patrimoniales sera poursuivi.

1.2.4 Programmes de recherche

La BNU va mener durant cette période contractuelle quatre programmes de recherche, dont deux sont anciens. Il s'agit de la *Bibliographie alsacienne* (programme mené depuis 1977) et du programme de recherche sur *l'Iconographie du XVI^e siècle en Alsace* (dépouillement et analyse des gravures illustrant les ouvrages publiés en Alsace au XVI^e siècle).

Deux programmes nouveaux vont être initiés : *Expériences de terrain et compétences cartographiques* mené avec un groupe de recherche de la MISHA, et la publication du *Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands*, réalisé avec des équipes de recherche d'universités parisiennes.

1.3 L'amélioration des conditions d'accueil et des services proposés aux usagers

Les services aux usagers sont au cœur de la réflexion conduite en amont du chantier de modernisation, qui prévoit notamment de renforcer l'accessibilité des collections. Le développement de l'offre électronique consultable à distance constituera à cet égard une avancée majeure. Sur place, des solutions provisoires seront mises en place dans l'attente des travaux. Outre des conditions de consultation facilitées (poursuite de l'accès aux magasins à certains enseignants-chercheurs), les chercheurs pourront bénéficier de services complémentaires : un accueil spécifique leur sera proposé et des espaces leur seront réservés. En lien avec son système d'information documentaire, la BNU prévoit également de développer un service de reproduction, capable de numériser à la demande les ouvrages anciens épuisés.

Enfin, la BNU poursuivra sa politique d'ouverture élargie, tout au long de l'année. Dans un premier temps, 72 heures d'ouvertures hebdomadaires seront de nouveau assurées dès 2005. La possibilité d'une ouverture dominicale, qui permettrait le passage à 80 heures d'ouverture hebdomadaire, sera ensuite étudiée.

2 La gestion des ressources humaines IATOSS et la politique de prévention en faveur des personnels

2.1 La formation continue des personnels

La formation continue des personnels constitue une priorité de la politique de gestion des ressources humaines pour la période quadriennale, marquée par des chantiers importants et annonciatrice de changements.

Pour accompagner la modernisation des systèmes d'information relatifs à la documentation et le développement de nouveaux métiers, la formation des personnels au système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), mais aussi à la bureautique, à l'informatique et enfin à l'accueil constitue les axes prioritaires du programme de formation.

Le recours à des organismes extérieurs comme le centre régional de formation professionnelle Médial, l'ENSSIB, l'URFIST ou bien encore à des consultants ou à des fournisseurs de produits pour des formations ciblées est actuellement privilégié. La bibliothèque pourra également utiliser les ressources offertes par le CAFA et les IRA s'agissant des formations interministérielles.

2.2 La gestion des emplois

L'établissement compte une centaine d'emplois financés actuellement sur le chapitre 31.05. répartis sur quatre fonctions principales que sont le développement et la valorisation de la collection, le magasinage, les tâches administratives et les services technique et informatique.

Trente cinq agents sont susceptibles de partir en retraite dans la prochaine décennie. La bibliothèque, dans ce contexte et dans celui de la restructuration de ses locaux, mettra en place une gestion prévisionnelle de ses emplois, de ses effectifs, et de ses compétences et redéfinira ses besoins en terme de postes. A cette fin, elle réalisera, dès 2005, des fiches de poste à partir du référentiel des bibliothèques (Bibliofil') pour mieux connaître le potentiel existant. Celles-ci serviront par ailleurs de support à la mise en œuvre des entretiens d'évaluation qui interviendront à l'issue de l'année universitaire 2005-2006. Ces outils permettront d'établir une cartographie des emplois et de repérer les décalages entre les compétences disponibles et souhaitées. Des tableaux de bord et des indicateurs devront également être construits pour aider l'établissement dans le pilotage de ses futurs recrutements.

A l'issue de ce travail, des ajustements de la structure des emplois pourront s'opérer sous la forme de redéploiements d'emplois afin de privilégier une meilleure répartition des personnels en fonction des priorités du projet d'établissement. Ainsi, des personnels administratifs seront redéployés vers des fonctions de bibliothéconomie, afin d'accompagner la réorganisation de la bibliothèque qui sera menée en parallèle avec les travaux de réhabilitation des bâtiments. Par ailleurs, une meilleure adéquation poste-personne sera recherchée.

L'établissement emploie une dizaine d'agents non titulaires sur budget État, sept sur ressources propres auxquels il faut ajouter une vingtaine d'emplois-jeunes, de CES et de CEC qui couvrent des besoins dans les domaines de l'informatique, de la maintenance et de la logistique. Ces agents pourront bénéficier de préparations aux concours, notamment des concours aux métiers du livre. Par ailleurs la disparition progressive de ce type d'emplois nécessitera de la part de l'établissement une gestion particulièrement rigoureuse et un contrôle de l'impact qu'aura nécessairement cette évolution.

L'établissement rediscutera les possibilités de modulation ou d'annualisation du temps de travail en fonction des impératifs de chaque service, dans le but d'améliorer les conditions et l'organisation du travail des personnels tout en privilégiant la modernisation de l'accueil et des prestations offertes aux usagers.

2.3 La politique de prévention en faveur des personnels

Les questions d'hygiène et de sécurité sont actuellement examinées par le Comité Technique Paritaire institué depuis septembre 2003.

La bibliothèque devra mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité conformément au décret du 24 avril 1995 instituant ces comités dans les établissements d'enseignement supérieur.

Un programme annuel de prévention recensant les actions d'information, de formation et de prévention à la sécurité des biens et des personnes à mettre en œuvre au sein de l'établissement devra être formalisé.

Il est d'ores et déjà prévu de reconduire les formations à la sécurité incendie. Par ailleurs, des formations spécifiques (équipiers de première intervention, évacuation incendie, secourisme...) seront proposées, notamment aux agents occupant des fonctions d'encadrement ou étant exposés à des risques particuliers dans l'exercice de leur métier.

La Bibliothèque élaborera le document unique sur l'évaluation des risques professionnels conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 selon une démarche et un échéancier qui devront être précisés.

Un médecin de prévention continuera à assurer les obligations réglementaires de suivi médical auprès des personnels et d'actions sur le milieu professionnel.

3 Le patrimoine de la BNU

La bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) dispose d'un patrimoine immobilier bâti implanté sur deux sites au centre de Strasbourg (un bâtiment place de la République et deux bâtiments rue Joffre reliés par un tunnel de liaison). Elle a fait récemment l'objet d'un classement

monument historique pour les façades, les toitures et les vestiges du décor intérieur d'origine et l'ensemble des intérieurs est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 10 novembre 2004).

Le service technique chargé de l'entretien est rattaché au secrétaire général : ce service est composé de deux agents. Le renforcement de ce service, s'il est jugé nécessaire, devra être négocié dans les projets de gestion des ressources humaines.

3.1 L'état des lieux

La commission de sécurité, lors de sa visite du 30 juin 2005, a donné un avis défavorable concernant en particulier le bâtiment République. Dans le cadre du futur chantier, un diagnostic technique et un diagnostic sécurité ont été établis par des bureaux d'études spécialisés.

La BNU se trouve face à un problème de stockage : la saturation des magasins atteint un niveau maximum. Les travaux de réhabilitation relatifs à la mise en sécurité des collections ainsi qu'à celle des bâtiments sont inscrits au contrat triennal 2003-2005 « Strasbourg ville européenne ».

3.2 Les opérations conduites au cours du contrat

Les financements mis en place par l'Etat en 2004 et 2005 permettent de procéder à la programmation des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité, ainsi qu'au lancement des études.

Afin de maintenir en bon état les bâtiments et les équipements et d'assurer un bon fonctionnement de l'existant, la BNU mobilisera conjointement les crédits de l'Etat (action maintenance et logistique immobilière) et ses ressources propres. Elle se dotera d'un logiciel informatique de gestion du patrimoine.

La maintenance à réaliser dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008 concerne en plus de la maintenance courante, le changement des fenêtres de la place de la République et de la rue Joffre, dans le respect des normes imposées par les monuments historiques. L'Etat accompagnera la BNU dans ce projet en lui accordant une action spécifique répartie sur 2006 et 2007. De plus, seront réalisées dans le cadre de ce contrat la sécurisation des grès des façades de la rue Joffre et l'intervention sur les statues des façades du bâtiment principal.

Annexe indicateurs

Les éléments statistiques et indicateurs pour le bilan et le projet de l'établissement s'inscrivent dans la logique de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) : évoluer d'une culture de moyens à une culture d'objectifs et de responsabilité.

Des indicateurs permettent de mesurer la performance obtenue dans le cadre des programmes. Trois types d'indicateurs peuvent être distingués.

1. *Indicateurs PAP/RAP (projet et rapport annuels de performances)*
Ils sont annuels et nationaux et permettent au responsable des programmes de rendre compte au Parlement de la performance du dispositif national dont il a la charge.
2. *Indicateurs CONTRATS*
Ils sont renseignés établissement par établissement tous les quatre ans. Ils permettent ainsi de mesurer la performance de chaque établissement, de le positionner dans son contexte et servent de base au dialogue contractuel.
3. *Indicateurs PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT (autoévaluation)*
Ces indicateurs sont propres à chaque établissement et sont élaborés sous sa responsabilité dans le cadre de son dispositif d'autoévaluation, pour son propre pilotage. Ils permettent également à chaque établissement de fournir un bilan quadriennal et d'alimenter le dialogue contractuel.

Dans le cadre du contrat quadriennal, les indicateurs demandés aux établissements (voir page suivante) répondent à trois logiques :

1. *mesurer la contribution de chaque établissement aux objectifs stratégiques fixés par le Parlement dans le cadre des deux programmes de la mission interministérielle "recherche et enseignement supérieur" :*
 - *programme « formations supérieures et recherche universitaire »,*
 - *programme « vie étudiante »,*
2. *documenter le dialogue de gestion entre le ministère et les opérateurs que sont les établissements,*
3. *mesurer l'impact des opérations spécifiques menées par chaque établissement dans le cadre de sa stratégie propre (actions prévues au contrat quadriennal).*

N. B. : Ces indicateurs ne dispensent pas l'établissement d'élaborer les siens propres, pour son pilotage, dans une démarche globale d'autoévaluation : ces données pourront être exploitées dans le cadre de la présentation du bilan et du projet.

INDICATEURS DOCUMENTATION

Indicateurs 2004 qui devront être actualisés à l'occasion du bilan de contrat

Intitulé de l'indicateur	2004	2008
Nombre d'emplois permanents	BNU	BNU
Dépenses d'acquisitions documentaires	1 168 860	
% des dépenses d'acquisitions documentaires par rapport aux dépenses totales	29,70%	
% des étudiants et enseignants-chercheurs par rapport au total des inscrits	63,32%	
m ² / inscrits	1,26%	
Nombre d'inscrits par place de travail	35,31	
Collections imprimées : nombre de mètres linéaires	63 981	
% des collections en libre accès	2,08%	
Monographies : nombre de volumes acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,81	
Périodiques : nombre de titres (support papier) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,11	
Périodiques : nombre de titres (support électronique) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	-	
Nombre de notices bibliographiques dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le Sudoc	BNU	BNU
Nombre de fiches restant à rétroconvertir	BNU	BNU
Entrées / total des inscrits	19,90	
Communications sur bulletin et prêts à domicile / total des inscrits	19,17	
Consultation des bases de données en intranet : nombre de documents téléchargés	-	
Consultation des périodiques électroniques en intranet : nombre de documents téléchargés	-	
Consultation du site web (internet) : nombre de documents téléchargés	-	
Prêts entre bibliothèques : demandes émises	4 505	
Prêts entre bibliothèques : demandes reçues	15 172	
Nombre de jours ouverts dans l'année	279	
Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture	72	
Disponibilité théorique d'une place assise par semaine et par inscrit		2h02
Nombre de pages numérisées visualisables sur le site internet	BNU	BNU
Nombre d'heures de formation à la Sécurité dispensées aux personnels	BNU	BNU
Ratio fonctions bibliothéconomiques / services / administratives en ETP	BNU	BNU

BIBLIOTHEQUE NATIONALE et UNIVERSITAIRE de STRASBOURG

Contrat 2005 - 2008

Annexe financière, en euros

Intitulés	Chapitre article	Actions Loif	2 005	2 006	2 007	2 008	Total
1. DOCUMENTATION							
Collections	36-11-20	1.5	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
Accueil	36-11-20	1.5	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Informatique	36-11-20	1.5	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Rétroconversion	36-11-20	1.5		240 000	240 000	240 000	720 000
Patrimoine	36-11-20	1.5	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
2. Recherche							
Crédits scientifiques (plan pluriformation)	66-71-50	1.6 à 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
3. Gestion ressources humaines							
Formation IATOSS	36-11-60	1.15.2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
4. Patrimoine immobilier							
Maintenance	66-72-10	1.14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
<i>dont action spécifique fenêtres :150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007</i>							
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400

Récapitulatif par chapitres et articles budgétaires

	36-11-20		435 000	675 000	675 000	675 000	2 460 000
	36-11-60		4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
	66-71-50		18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
	66-72-10		150 000	300 000	250 000	150 000	850 000

Récapitulatif indicatif par action et sous-actions loif

Intitulés des actions		N° des actions	2 005	2 006	2 007	2 008	Total
Bibliothèques et documentation		1.5	435 000	675 000	675 000	675 000	2 460 000
Recherche		1.6 à 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
Immobilier (maintenance) dont action spécifique fenêtres :150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007		1.14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
Pilotage		1.15	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Pilotage de l'établissement (direction, administration, GFC, GRH...) y compris les TIC		1.15.2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400

Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice

Modalités d'application du présent contrat pour la recherche

Le Ministère et la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg s'accordent pour le présent contrat sur les objectifs stratégiques que l'établissement entend mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique nationale de recherche pour accroître la performance et la visibilité internationale de la recherche. Le Ministère soutient l'établissement pour la mise en œuvre de sa politique au travers des modalités suivantes :

- les crédits sont accordés chaque année aux équipes et programmes ayant fait l'objet d'une évaluation nationale, selon les répartitions jointes en annexe, que l'établissement s'engage à respecter ;
- sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité au cours de l'exercice, la Direction de la Recherche garantit pour les quatre années du contrat la reconduction en euros courants de la subvention accordée au titre de la première année. Ces dispositions n'excluent pas, exceptionnellement, la possibilité d'une mise à jour avant l'échéance du contrat pour tenir compte, notamment, du réexamen explicitement prévu de certaines entités et/ou des crédits d'infrastructures.

L'établissement est autorisé à prélever « un bonus qualité recherche » (BQR) de 15 % maximum sur chacun des crédits, à l'exception des crédits d'infrastructures et des crédits de maintenance. Ce BQR ne peut être utilisé que pour financer des actions relevant du budget civil de recherche et de développement et à compter de l'année 2006 des actions « recherche universitaire » du programme formations supérieures et recherche universitaire de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs). Son mode d'utilisation constituera l'un des éléments de l'évaluation de la politique scientifique de l'établissement.

Au terme du présent contrat, une évaluation scientifique des actions réalisées, au regard des objectifs définis précédemment, sera effectuée afin de servir de base au contrat suivant.

Cette évaluation fera l'objet d'une concertation entre le Ministère et l'établissement pour la partie du volet recherche.

a) Gestion financière des contrats de prestations extérieures

Le Ministère appelle tout particulièrement l'attention de l'établissement sur la nécessité de se conformer aux règles de bonne gestion des contrats de prestations extérieures. Selon les principes rappelés récemment par la Cour des comptes, ces contrats doivent être passés et gérés sous la responsabilité du chef d'établissement. Lorsque, à titre exceptionnel, le recours aux services d'une filiale ou d'une association s'avère inévitable, cette dernière doit être également signataire du contrat et la nature des prestations attendues de celle-ci doit être clairement précisée. Il importe que le co-signataire, demandeur de la prestation, soit dûment informé de l'intervention de cette filiale ou association.

Le respect de ces prescriptions sera un élément important lors de l'évaluation par le Ministère des réalisations du présent contrat.

b) Recommandations scientifiques

L'établissement est instamment invité à constituer un « comité d'expertise extérieur » composé de personnalités scientifiques de haut niveau, françaises et européennes, chargé de donner son avis sur la politique scientifique de l'établissement et d'aider celui-ci dans ses grandes orientations.

Pour préparer les recrutements, l'établissement mettra l'accent sur les profils recherche afin de renforcer les structures existantes ou d'anticiper les évolutions des disciplines en matière de recherche. Il prendra toutes dispositions pour favoriser la mobilité des chercheurs vers l'établissement.

Vague : C

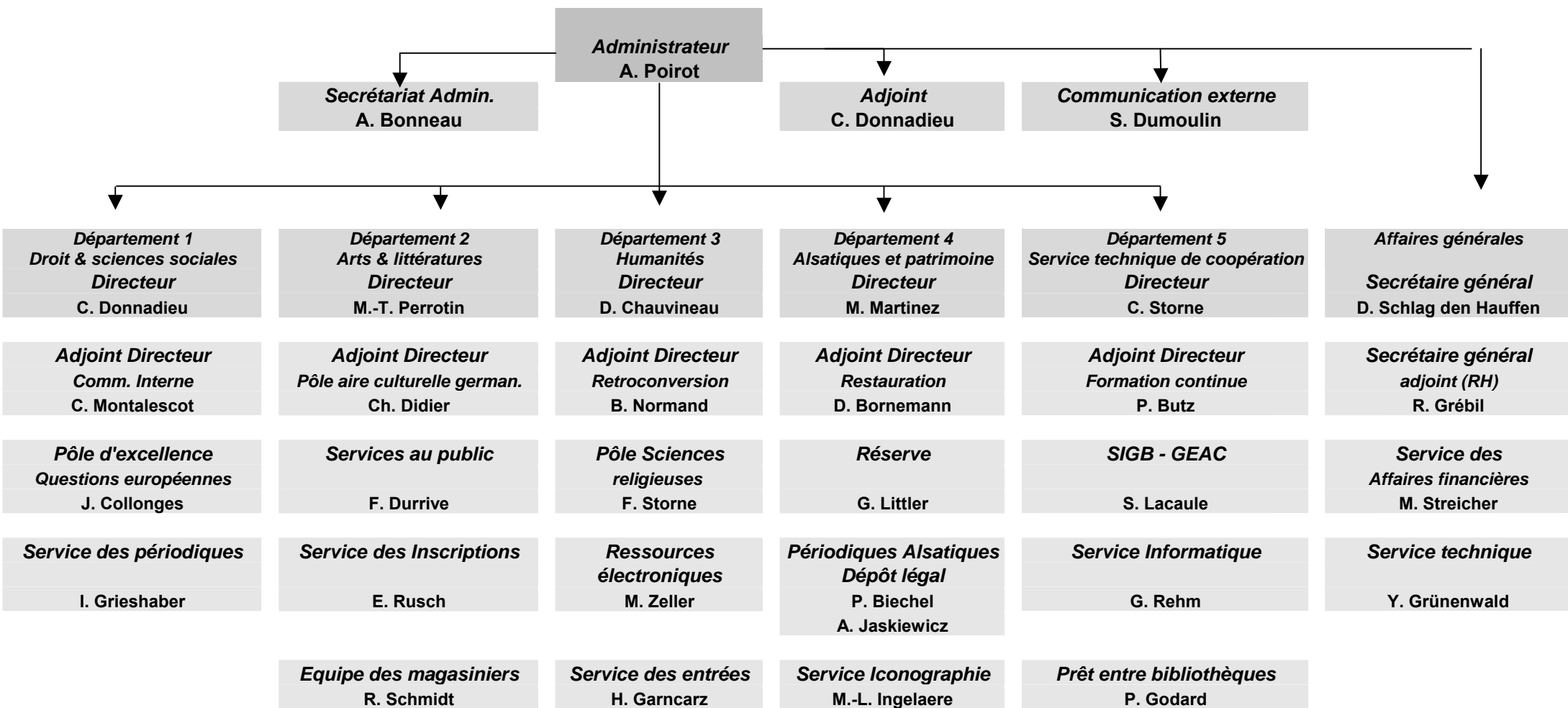
Contrat : Contrat 2005-2008 BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

Ecole Doctorale, Unité de Recherche, Programme Pluri-Formations, Dotation particulière	Responsable	Créd. Scientif.	Info. Scientif.	Vacations	Infrastructures	Moyens calcul
PPF						
DS : 6 Département des Sciences humaines et humanités						
PPF	MISE EN VALEUR DE COLLECTIONS PARTICULIERES DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES DANS LE CADRE DES AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE, DES UNIVERSITES DE STRASBOURG ET DE LA M.I.S.H.A.	Bernard FALGA	18 750			
TOTAL PPF DS 6			18 750			
TOTAL PPF			18 750			
TOTAL GENERAL ETABLISSEMENT			18 750			

TOTAL GENERAL DE LA TRANCHE 2005 18 750

Annexe 5

ORGANIGRAMME DE LA BNU
au 1^{er} janvier 2006



Annexe 6 : Principales acquisitions patrimoniales en 2005.

1. Manuscrits

- Ms 6 607 : Sanctoral (à l'usage des Dominicaines). Manuscrit latin enluminé sur papier de la région du Rhin moyen ou supérieur (entre Mayence, Metz et Strasbourg), entre 1461 et 1484. – 1 vol. relié de 134 f., 16,2 x 11, cm, reliure du XVI^e siècle en veau orné de fers, texte en écriture gothique sur une colonne de 24 à 28 lignes, rubriqué en bleu et rouge, 2 initiales historiées aquarellées aux f. 1r (saint Thomas) et 2r (saint Vincent Ferrer) et un dessin à l'encre au f. 20r.
17 500 €.

Le sanctoral est postérieur à 1461, année de la canonisation de sainte Catherine de Sienne et antérieur à 1484, année où la liturgie des Dominicains abandonne l'expression Immaculée conception pour celle de Sanctification. Incomplet du dernier cahier.

- Ms 6 619 : Schuler, Jean-Jacques. - *Recueil de plans pour la Bourse de Commerce de Strasbourg, faits et dessinés par l'architecte du Palais impérial de Strasbourg*. Projet non réalisé d'un bâtiment à élever Place des Herbes (depuis place Gutenberg) - Strasbourg, 1807.
19 plans dépl. ms en coul. reliés en 1 vol. 48 x 38,5 cm + 2 plans 49 x 64 cm et 57 x 82 cm
1000 €

- Ms 6 648 : Richter, François-Xavier. - *Trio: Da: Camara / Due Violino / et / Basso*. [Tonalités: *ut, la, si, mi* bémol, *ré*]. - S.l., s.d. [circa 1770]. - Partitions ms, 5 cahiers de 6 feuillets comportant les trois parties chacun.
Copie manuscrite du XVIII^e siècle. La page de titre de chaque cahier comporte de l'écriture du copiste l'incipit musical et la mention « Ex Musica Theodosii de Schellard, sub N^o ... ». Il s'agit vraisemblablement de Théodose-François-Maximilien, comte de Schellart, seigneur de Gürzenich, Obbendorf, Roelsdorf, (Gürzenich 18. 4. 1727; +Düren 21. 9. 1816).
520 €

- Ms 6 605,1-2 : Arthur de Gobineau. - *Lettres autographes signées* : deux lettres, Stockholm 18 et 31 mars 1874, à un ami [Eugène Plon], 5 p. et ½ et trois lettres à Edouard Drouyn de Lhuis, ministre des Affaires étrangères, s.l. 1853, Téhéran 20 mars 1862 et Rio de Janeiro 18 avril 1869, 6 f.
6 700 €

- Ms 6 620-6646 : *Fonds d'archives de l'Association pour l'Histoire de la Fédération Française des Eclairceuses*, relatives à la Région Est et à la guerre 1939-1945.
La convention de don de cet important ensemble a été signée le 10 juin 2004 et le catalogage a été effectué en 2005.

A signaler l'entrée en octobre 2005 des papiers du député et journaliste Marcel Sturmel (1900-1972) donnés à la BNU par son gendre le Professeur François Bilger. Il s'agit d'un important ensemble sur l'autonomisme alsacien durant la deuxième guerre mondiale comprenant la documentation réunie par Sturmel pour son ouvrage *Heimat zwischen Hammer und Amboss*, des papiers relatifs aux Editions Alsatia et à Joseph Rossé (1892-1951) et des papiers relatifs au député Camille Dahlet (1883-1963) dont Sturmel préparait une biographie. Le fonds est en cours de classement.

2. Incunables

Aucun achat n'a été effectué en 2005, mais il convient de signaler les 24 incunables entrés dans les collections par le dépôt des Franciscains. Bien que ces ouvrages ne soient pas dans le meilleur état, l'enrichissement de la collection des incunables est significatif.

Incunables du dépôt des Franciscains

1. Alexandre de Hales. - *Summa theologica*. - Pavie, Jean-Antoine de Birretis, 1481-1482
RF 001 004 (H 643)
2. Alexandre de Hales. - *Summa theologica*. - Pavie, Jean-Antoine de Birretis, 1489
RF 100 070 (H 644)
3. Ange de Clavasio. - *Summa Angelica de casibus conscientie*. - Clavasio, 1486
RF 100 071 et RF 100 072 (H 5382)
4. Antoine André. - *Scriptum... super tota arte vetera Aristotelis*. - Venise, Octavis Scotus
Modoetiae, 1479 RF 010 033 (HC 984)
5. Antoine de Bitonto. - *Sermones dominicales*. - Bergame, Nicolas de Franchfordia, 1499
RF 100 043 (HC 3221)
6. Antoine de Vercellis. - *Sermones quadragesimales*. - Venise, Jean et Grégoire de Gregoris,
1492 RF 100 075 (H 15449)
7. Astesanus de Ast. - *Summa de casibus*. - Venise, Jean de Colonia, 1478
RF 010 053 (HC 1893)
8. Duns Scott. - *Scotus pauperum super quatuor libissentiarium*. - 1486
RF 100 086 (R 534)
9. Duns Scott. - *Opera*. - Venise, Locatelli, 1497
RF 010 068 (H 1420 III-IV)
10. Foresta ou Foresti, Jacques Philippe, de Bergame. - *Supplementum Chronicarum*. - Venise,
Bernard Rizum, 1490 RF 010 034 (HC 2808)
11. Francois de Meyronnes. - *Quadragesimale ou Sermones Aurei*. - Venise, Bernardin de Novaria,
1491 RF 100 085 (H 10530)
12. François Petrarque. - *De vita solitaria*. - Lyon?, 1497
RF 010 036 (HCR 12 797)
13. Jean Gritsch. - *Quadragesimale*. - 1489
RF 010 042 (H 8073)
14. Jean Magistri ou de Magistris. - *Questiones perutiles aupra tota philosopha naturali*. - Venise,
Octavis Scotus Modoetiae, 1490
RF 100 076 (H 10449)
15. Michel de Milan (Carcano). - *Sermonarium ou Quadragesimale*. - Venise, François de
Hailbrun, 1476 RF 100 074 (HC 4508)
16. Nicolas de Lyre. - *(Postilles sur le Nouveau Testament)*. - Venise, François Renner de
Hailbrun, 1482 RF 010 043 (HC 3165)
17. Nicolas de Lyre. - *(Postilles sur le Nouveau Testament)*. - Venise, Jean de Colonia, 1481
RF 010 030 (HC 3164)
18. Nicolas de Lyre. - *Liber vite*. - Venise, Paganini, 1495. 2 vol.
RF 001 005 (HC 3174)
19. Nicolas de Lyre. - *Postilla super Psalterium*. - Lyon, Perrin Le Masson, 1497
RF 010 031 (H 10 379)
20. Robert de Lecce (Caraciollo). - *(Adventuale, Quadragesimale...)*. - Venise, François Renner
de Hailbrun, 1479 RF 100 079 (HC 4462)
21. Ubertin de Casal. - *Arbor vite Crucifixe Iesu*. - Venise, Andrea de Bonettis de Papia, 1482
RF 010 021, RF 010 039 et RF 010 040 (HC 4551)

3. Imprimés alsaciens XVIe siècle

- R 105 548 : *Legenda S. Annae*. = Dyss ist eyn seltzeme vn gute lege[n]de von sant Annan vnd von irem gantze[n] geslecht welche sant Anna gebore[n] hatt. - Strassburg : [Bartholomäus Kistler], [1501]. - [64] feuillets ; 4° (20 cm), ill.

14 485 €

Première édition allemande de grande rareté, reprend les onze bois de l'édition latine de la même année.

- R 105 543 : [Hutten, Ulrich von]. - *Pasquillus Marranus*. - [Strassburg: Schott, 1520].- [10] f., 8°.
1 242 €

- R 105 544 : [Hutten, Ulrich von]. - *Pasquillus*. - [Strassburg : Johann Prüss, ca. 1520]. - [8] f., 8°
1 400 €

Deux rares impressions strasbourgeoises de ce dialogue satirique contre la papauté.

- R 11 106 : Petrus de Natalibus. - *Catalogus Sanctorum ex diversis ac doctis voluminibus congestus*. -
Straßburg : J. Knobloch d. Ä., 1521. -[223 f.] ; 4°

Relié à la suite de : Paulus Diaconus. Homilie hoc est conciones populares sanctissimorum
ecclesie doctorum.. - Basel : J. Froben, 1516. - 172 +77 f.

889 €

- R 105 546 : [Bucer, Martin]. - *Ain schöner dialog(us) Vnd gesprech zwischen ain Pfarrer vnd ain
Schulthayß*, betreffend allen übel Stand der gaystlichen. Vnd böß handlüg der weltlichen. Alles mit
geytzigkayt beladen. - [Augsburg : Ramminger, 1521]. - [12] f., ill. ; 4°

3 300 €

Pamphlet du réformateur strasbourgeois. La gravure de la page de titre est de Heinrich Vogtherr.

- R 105 553 : COCHLÄUS, Johannes. - *De autoritate ecclesiae et scriptur[a]e libri duo adversus
Lutheranos*. - [Strassburg : Johann Grüninger], 1524. - 46 f. ; 4°

1 164 €

Ecrit anti-luthérien de l'humaniste Johannes Cochläus (Dobeneck) (1479-1552).

- R 11 115 : LICHTENBERGER, Johann. - *Dese practica und prognostication*, ist getruckt worden zü
mentz im MCCCCXCII. Jar. Und werdt biss man zelt MDCLXVII. Jar. Darinnen ain yeder
mensch abnemen unnd erkennen mag, wie man vergangen zeytt, auch yetz die gegenwertig in diser
Practica zütrifft, Und darneben zükhommen mag, Doch Gott ist alle ding müglich.. - [Strasbourg :
B. Beck], 1534. - [96p.] ; in-folio

6 000 €

Rare édition illustrée par 46 grandes gravures sur bois.

- R 105 551 : [Kertzenmacher, Peter]. - *Alchimia*. Wie man(n) alle farben, wasser, olea, salia und
alumina, damit mann alle corpora, spiritus und calces preparirt, sublimirt und fixirt, machen sol ...
- Straßburg : Cammerlander, [1538]. - 43 f., ill. ; 4.

3 551 €

Deuxième édition très rare de ce traité dont la première édition a paru en 1534 et qui a connu
ensuite de nombreuses rééditions.

- R 105 547. : [Rousset, F.]. - *De partu caeseo, das ist, Von der im fall äusserster not wunderbarlicher vnd
vor nie erhörter noch bewuster künstlicher Lösung, Cedierung, und Scheydung eynes Kinds auss und von
Mutterleib... erstmals von Meyster Frantzen Rousset ... beschriben; teutscher Nation aber zu sonderm Verstand
nun erstmals von ... Melchiore Sebizio... auss frantzösischer Sprach in Teutsche gebracht ...* -Strassburg : Jobin
1583. - [8], 164 f. ; 8°.

3 926 €

Première traduction en langue allemande du *Traité nouveau de l'hystérotomotokie* imprimé la première
fois à Paris, 1581. Provient de la collection du médecin et bibliophile Walther Pfeilsticker (1880-
1969), Karlsruhe.

- R 105 550 : Marnix, Philippe de. - *Bienenkorb Dess Heil. Röm. Jmenschwarms*, seiner Hummelszellen
(oder Him[m]elszellen) Hurnaussnäster Brämengeschwürm vnd Wäspengetöss : Sampt läuterung
der H. Rö. Kirchen Honigwaben : Einweyhung vnd Beräuchung oder Fergfweyrung der
Immenstöck. - [Strassburg] : [Bernhard Jobin], 1595 ca. - [8]-272-[18] f. ; 8° (17 cm) 638 €
VD16, M1055 identifie l'imprimeur Bernhard Jobin de Strasbourg et date de 1595. Pamphlet
contre la vie dissolue des ecclésiastiques catholiques.

4. Imprimés anciens XVIIe-XIXe siècles

- R 105 545,1-7 : Bartsch, Jakob (1600?-1633). - *Usus Astronomicus Planisphaerii Stellati, seu Vice-Globi Coelestis in plano delineati Compendiaria Introductio...* Authore Jacobo Bartschio. - [Strasbourg : Jacob von der Heiden, 1624]. - 80 p. + (4 + 4 + 8 + 4 + 34 +4) p. 3000 €

Le volume de base est enrichi de 6 autres pièces relatives à l'astronomie.

- R 11 116 : *Ris oeconomique*. - Strasbourg : Jean-François Leroux, s.d. (vers 1770), in-folio de 4 p. avec simple titre de départ. 1 500 €

Edition rarissime de ce mémoire publié en vue de diffuser des préparations alimentaires faciles et économiques lors de la disette qui sévissait en France vers 1770. La pomme de terre était la base de ce « ris oeconomique ».

- R 285 : Buache, Philippe. - *Considérations géographiques et physiques [sic] sur les nouvelles découvertes au nord-est de l'Asie et au nord-ouest de l'Amérique* : avec les memoires relatifs. - A Paris : chez Dezauche, 1781. - 1 vol. (11 cartes à double page, 5 pl. gr. à double page) ; cartes col. ; 45 cm

9 000 €.

Les cartes formant cet atlas furent éditées une première fois en 1753 dans l'ouvrage intitulé "Considerations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes au nord de la grande mer, appelée vulgairement la mer du Sud".

- R 11 107 : [Deidier (Abbé)] - *Le parfait ingénieur françois, ou la fortification offensive et défensive contenant la construction, l'attaque et la défense des Places régulières & irrégulières, selon les Méthodes de MM. de Vauban, Coehorn, Pagan, de Ville, & des autres Auteurs qui ont écrit sur cette science.* - A Amsterdam, par la Compagnie des Libraires, 1734. - 1 vol. in-4° (346 pp., 42 planches dépliantes hors texte) 1 000 €

Exemplaire abondamment enrichi de nombreuses annotations.

- R 105 541 : Helmholtz, Hermann von. - *Beschreibung eines Augen-Spiegels zur Untersuchung der Netzhaut in lebenden Auge.* - Berlin : Förstner, 1851. - 43-[3] p.-[1] f. de pl. ; ill. grav. ; 22 cm

Reliés à la suite : *Der Augenspiegel und das Optometer für practische Aerzte* : von C. G. Theod. Ruete, Göttingen, 1852 ; *Coccius, Ernst Adolf. - Ueber die Anwendung des Augen-Spiegels : nebst Angabe eines neuen Instrumentes*, Leipzig, 1853 ; *Trigt, Adrien Christophe van. - Der Augenspiegel, seine Anwendung und Modificationen : nebst Beiträgen zur Diagnostik innerer Augenkrankheiten*, Lahr, 1854. 8 000 €

Edition originale qui annonce l'invention de l'ophtalmoscope. Ce volume a appartenu à Stoeber et vient compléter l'achat de la collection Stoeber réalisé en 2004.

5. Imprimés bibliophiliques XXe siècle

- R 105 549 : Breton, André. - *Les Champs magnétiques.* - Paris : Au sans pareil, 1920. -

111 p. ; 19 cm

550 €

1ère édition des champs magnétiques comprend 180 exemplaires numérotés. Exemplaire n° 153 imprimé sur vergé d'Arches.

- R 250 197 : Arp, Jean. - *Die Wolkenpumpe.* - Hannover : Steegemann, 1920. - 22 p. ; 24 cm

699,20 €

- R 250 199 : Arp, Jean. - *Weisst du schwarz? du.* Hans Arp Gedichte. Fünf Klebebilder von Max Ernst. - Zürich : Pra Verlag, 1930. - [32 p] ; ill. ; 24 cm 2 221,82 €

Tiré à 250 exemplaires. Poèmes d'Arp 1922, collages de Max Ernst de 1929.

- MR 210 055-56 : Kalt, Charles. - *Carrément ; Coucou.* - Molsheim : Kalt, 2005

950 €

6. Affiches et gravures

- Dem Bauleiter der Neubauten des Landesausschuss-Gebäudes und der Universitäts & Landesbibliothek zu Strassburg i/E. dem Königl. Regierungs-Baumeister Herrn Joseph Trumm zur steten Erinnerung gewidmet. Strassburg i/E. Juni 1892... - S.l., 1892. - 14 pl. dans un coffret ; 45 x 55 cm MR 250 108	1 200 €
- Libération de Colmar / La France fait la guerre : affiche	360 €
- Le petit parisien – l'Alsacienne : affiche	1 000 €
- Potasse d'Alsace : affiche	512 €
- Traversée des Vosges : affiche	1 062 €
- Hella Arno. – Strasbourg : affiches	2 478 €
- L'eau Lithia, Wattwiller (Haut-Rhin) : affiche	431 €

Annexe 7 : Activité de l'Atelier de restauration en 2005.

Manuscrits :

- 114 plaquettes réalisées en remplacement des plaquettes d'origine en carton acide (programme pluriannuel principal de l'atelier)
- 2 boîtes de conservation
- 1 pochette de conservation
- 2 réemboîtages de volumes reliés
- Restauration d'un exemplaire du CGM (catalogue général des manuscrits)

Cotes M :

- 24 reliures restaurées
- restauration d'un grand album iconographique
- 14 affiches restaurées par doublage

Cotes MJ (fonds Stöber-Monoyer) et MR (réserve alsatiques)

- réalisation de 3 reliures
- réalisation de 11 recueils factices sur onglets
- Mise sous mylar de 16 volumes pour l'exposition Arp
- Réalisation de 2 cartonnages
- Cotation de conservation de 32 cotes
- 1 portefeuille à rabat

Autres séries de cotes :

- 23 affiches
- 2 portefeuilles à rabats
- 22 reliures d'ouvrages anciens de magasins
- 269 cotes RF (fonds franciscain réserve)
- 43 cotes de conservation
- 1 chemise
- 1 boîte
- 3 cartonnages
- 5 registres noirs pleine toile
- 23 reliures de remplacement
- Montages photos
- 2 présentoirs pour la communication

Travaux relatifs à des expositions

- Exposition Arp du 5 au 23 avril 2005
- Exposition Schiller du 9 mai au 22 juillet
- Exposition Livre d'artiste du 16 novembre 2005 au 1^{er} février 2006

Unité Cartes et plans : mise sur pieds en novembre 2005 mais existant au sein de l'atelier depuis début 2005

- 1 245 œuvres traitées en 2005 (cartes d'Italie, d'Amérique, d'Alsace) nettoyage recto-verso par brossage et gommage ; remise à plat, restauration et comblage des lacunes, éventuellement doublage.